



## OBSERVATOIRE

Premier trimestre 2026

# Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel



## SYNTHESE

Juin 2026

# Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie au premier trimestre 2026

### CLIENTS RESIDENTIELS : LE NOMBRE DE CLIENTS AVEC UN CONTRAT D'ELECTRICITE EN OFFRE DE MARCHÉ CONTINUE D'AUGMENTER. LES PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS PROGRESSENT LÉGEREMENT EN GAZ NATUREL

En électricité, le nombre de sites résidentiels en offres de marché augmente de 232 000 sites supplémentaires entre le 31 décembre 2025 et le 31 mars 2026 (contre 303 000 sites supplémentaires au T4 2025). En gaz naturel, au 31 mars 2026, 47,2 % des consommateurs résidentiels ont souscrit un contrat chez un fournisseur alternatif.

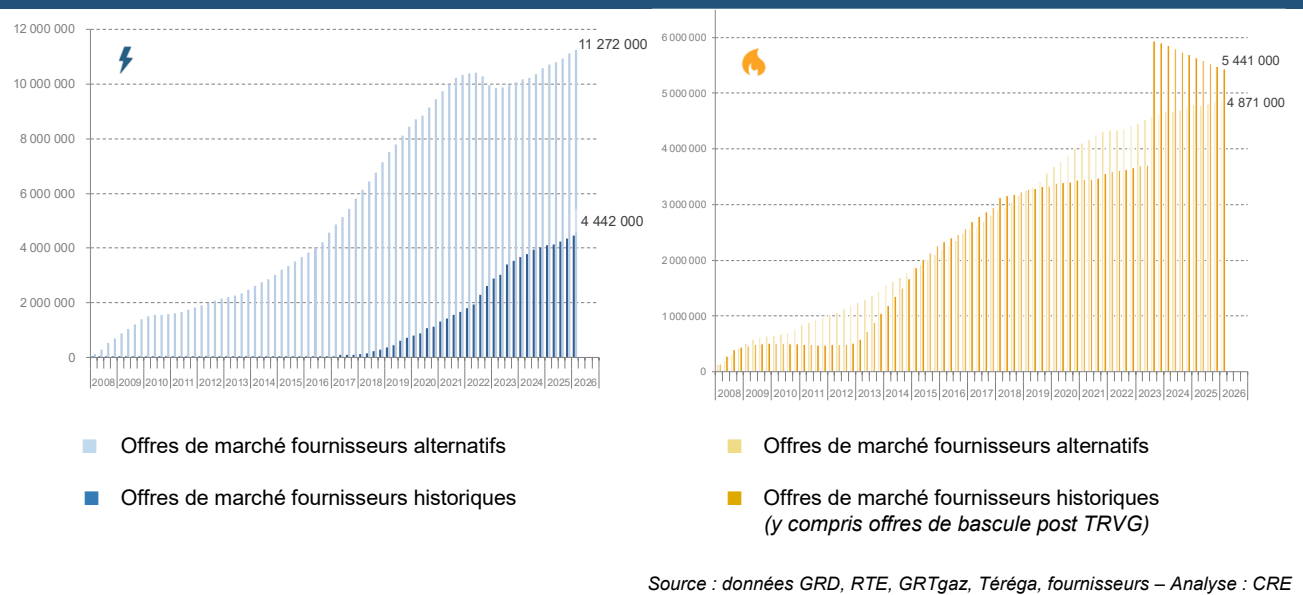
#### **Bilan du T1 2026**

**En électricité**, 15,71 millions de sites résidentiels (soit 44,8 %) sont en offre de marché au 31 mars 2026, cela représente 232 000 clients supplémentaires ayant souscrit une offre de marché par rapport au 31 décembre 2025. Le développement des offres de marché est principalement porté par les fournisseurs alternatifs alimentant 135 000 clients supplémentaires en électricité, tandis que les fournisseurs historiques voient une hausse nette de leur part de marché de 97 000 sites résidentiels.

Le nombre de sites aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) diminue de 174 000 sites par rapport au 31 décembre 2025 et atteint un total de 19,37 millions de sites. L'érosion des TRVE au trimestre précédent était de 210 000 sites.

**En gaz naturel**, les fournisseurs alternatifs ont gagné 15 000 sites sur ce premier trimestre (contre un gain de 52 000 sites au dernier trimestre 2025), pour un total de 4 871 000 sites, soit une part de marché de 47,2 %. Entre le 31 décembre 2025 et le 31 mars 2026, les fournisseurs historiques ont perdu 46 000 sites (contre une diminution nette de 41 000 sites au quatrième trimestre 2025).

## EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



## CLIENTS NON RESIDENTIELS : EN CE DEBUT D'ANNEE, LES CLIENTS NON RESIDENTIELS BATTENT DES RECORDS DE CHANGEMENTS DE FOURNISSEURS D'ELECTRICITE ET DE GAZ, TIRANT PARTI DE LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

### Bilan du T1 2026

**En électricité**, 3,83 millions de sites sur un total de 5,41 millions sont en offre de marché au 31 mars 2026, (soit presque 71 %), une tendance à la hausse avec 42 000 sites supplémentaires par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est portée par le développement des offres de marché des fournisseurs alternatifs (+258 000 sites) compensant la perte nette de 216 000 sites des fournisseurs historiques.

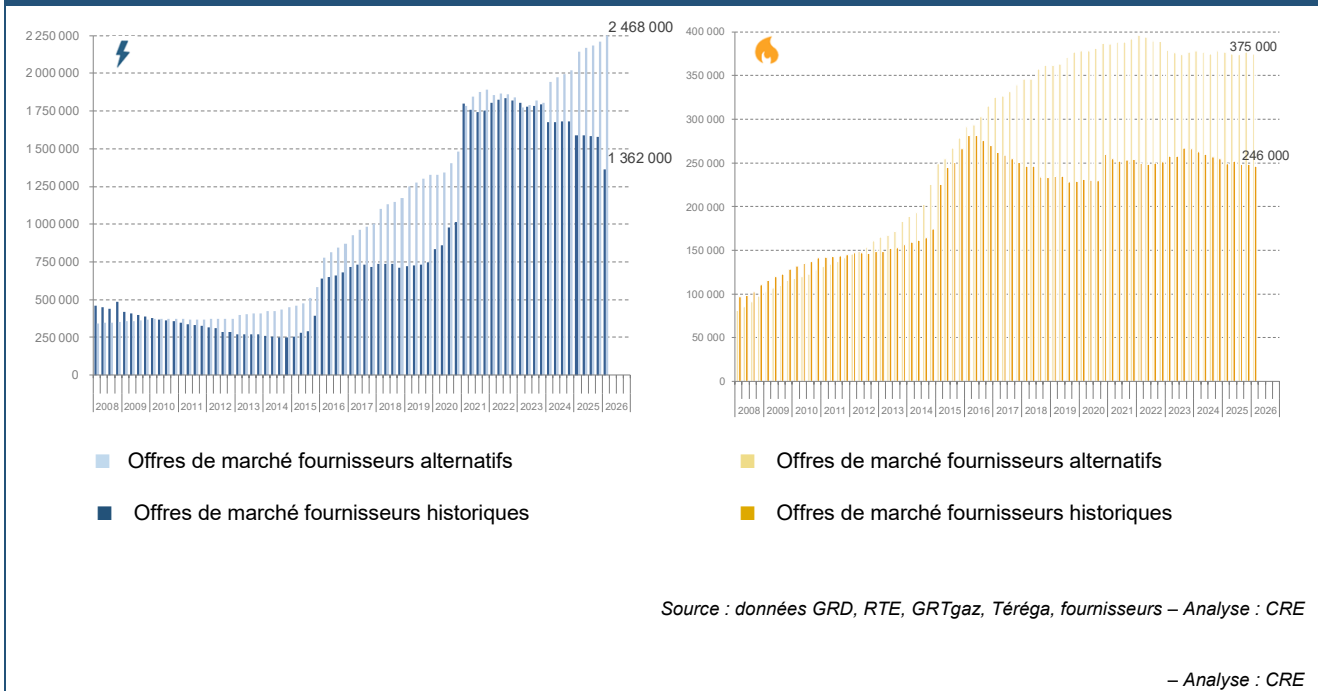
1 578 000 sites non résidentiels sont aux TRVE au 31 mars 2026, en baisse de 26 000 par rapport au trimestre précédent.

Le premier trimestre de l'année est favorable aux changements de fournisseur chez les professionnels car de nombreux contrats de fourniture arrivent à échéance au 1<sup>er</sup> janvier. Ainsi, le taux de switch s'établit à 14,8 %, valeur la plus haute enregistrée depuis la publication de ces observatoires trimestriels des marchés de détail d'électricité et de gaz naturel, le précédent record date du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 avec un taux à 10,3%.

**En gaz naturel**, tous les sites sont en offre de marché. La répartition des sites entre fournisseurs alternatifs et fournisseurs historiques reste stable. Au 31 mars 2026, 60,4 % des sites, soient 375 000 sur un total de 621 000 sites, étaient chez un fournisseur alternatif, une diminution de 2 000 sites par rapport au trimestre précédent. Les fournisseurs historiques observent une diminution nette de 2 000 sites.

A l'instar des contrats d'électricité, de nombreux contrats de gaz naturel arrivent à échéance au 1<sup>er</sup> janvier rendant le début d'année favorable aux changements de fournisseur chez les professionnels. Ainsi, le taux de switch s'établit à 11,2 %, également un niveau record depuis le premier trimestre 2024 pour lequel le taux avait atteint 10,3 %.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES NON RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



## COMPARATIF DES OFFRES DE MARCHÉ PAR RAPPORT AUX OFFRES AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ ET AU PRIX REPERE DE VENTE DE GAZ AU 31 MARS 2026

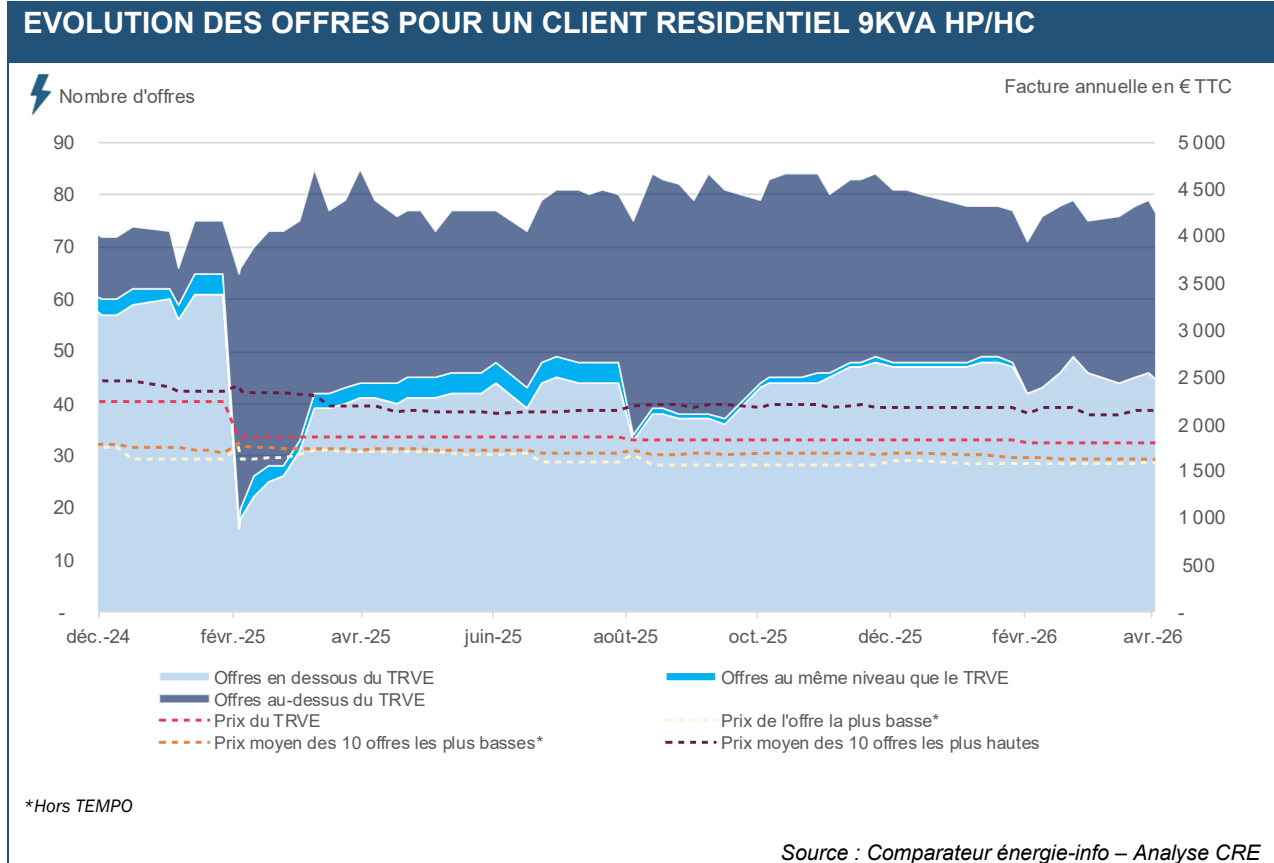
### Sur le marché de l'électricité :

Le nombre d'offres ayant un niveau de prix inférieur aux TRVE est passé de 47 à la fin de l'année 2025 à 46 fin mars 2026.

Fin mars, le prix moyen des 10 offres les moins chères (hors offre Tempo) à Paris pour un client moyen en option Heures Pleines/Heures Creuses à 9 kVA et consommant 8,5 MWh par an est 5 % moins élevé que le niveau des TRVE TTC. Parmi ces 10 offres les moins chères, 2 ont un prix modifiable par le fournisseur « Autre évolution » et 8 offres sont à prix fixes. Parmi ces dernières, 7 sont à prix fixes hors acheminement<sup>1</sup>. La durée de garanti du prix diffère selon l'offre à prix fixe : on compte ainsi 2 offres à prix fixe 1 an, 2 offres à prix fixe 2 ans, 1 offre à prix fixe 3 ans et 3 offres dont le prix est fixe jusqu'à une date précise.

Sur les 10 offres les moins chères, 7 sont totalement couvertes par des garanties d'origine.

<sup>1</sup> Depuis le quatrième trimestre 2025, le comparateur énergie-info fait la distinction entre les offres à prix fixes et les offres à prix fixes hors acheminement.

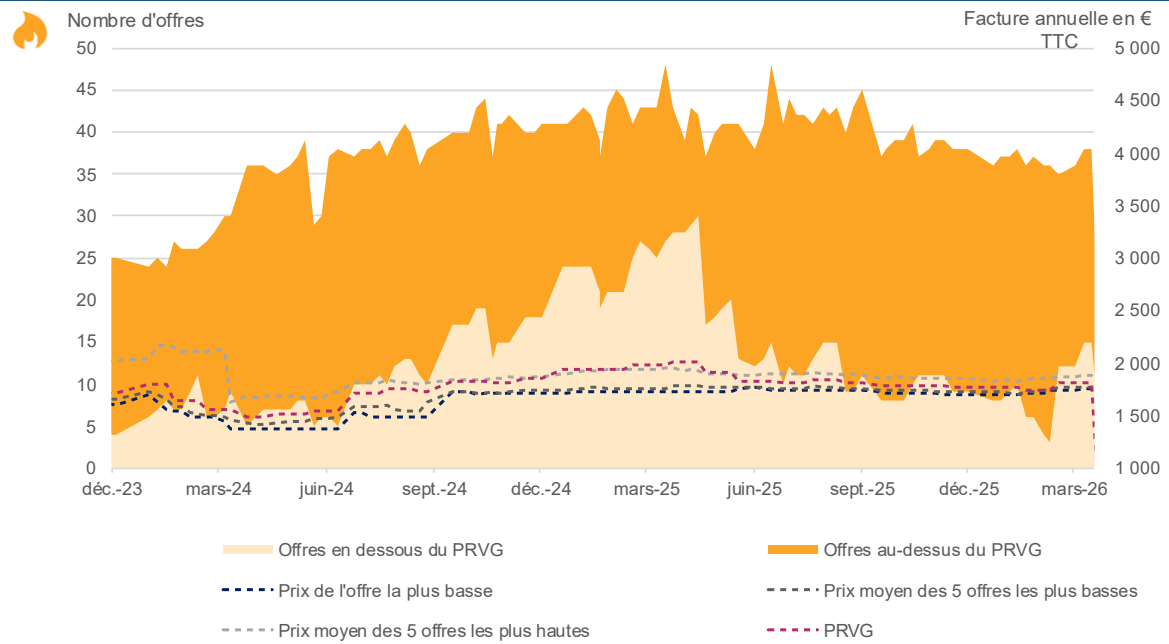


#### Sur le marché du gaz :

Le nombre d'offres disponibles sur le marché est de 38 offres fin mars 2026. La part d'offres moins chères que le prix de référence de gaz naturel augmente passant de 24 % fin décembre 2025 à 39 %.

Fin décembre, le prix moyen des 5 offres les moins chères à Paris pour un client chauffage consommant 14 MWh/an est 3 % moins élevé que le PRVG (2 % fin décembre 2025). Parmi ces 5 offres les moins chères, 3 offres sont à prix fixes (durées de 1 an, 2 ans et 3 ans), 2 offres sont indexées sur les références prix de la CRE.

## EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL CHAUFFAGE – 14 MWH/AN



Source : Comparateur énergie-info – Analyse CRE

# INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE ([www.cre.fr](http://www.cre.fr)).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique [surveillance.detail@cre.fr](mailto:surveillance.detail@cre.fr) est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

### Open Data



**Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.**

# SOMMAIRE

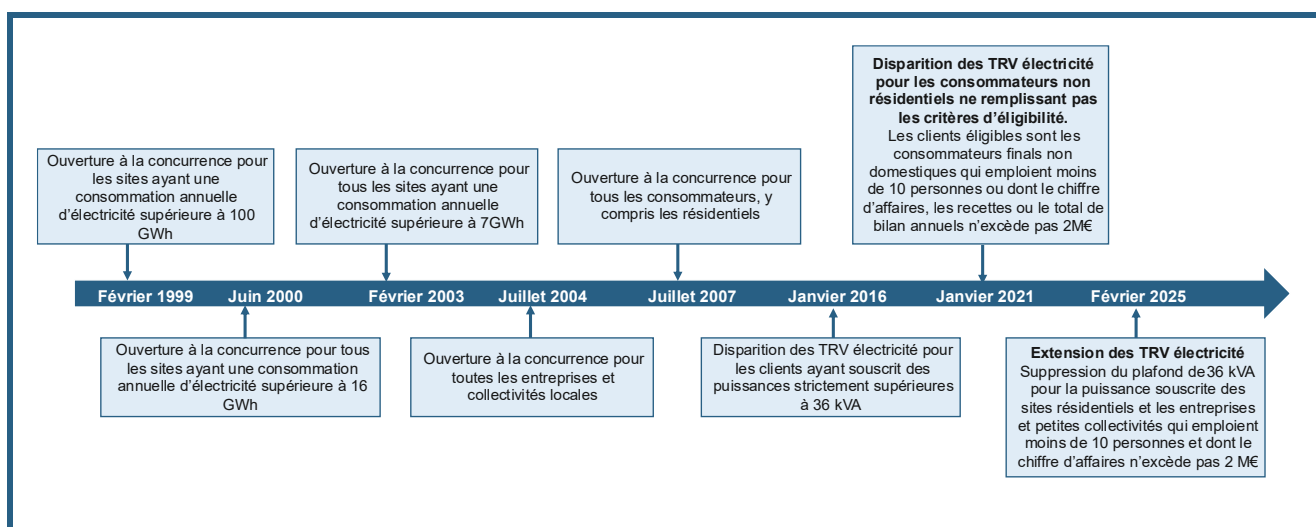
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ .....</b>	<b>11</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF .....</b>	<b>12</b>
<b>3. ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>13</b>
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ .....	13
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	14
3.3. PARTS DE MARCHÉ .....	15
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ .....	17
3.5. SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISÉES EN ÉLECTRICITÉ SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL.....	18
<b>4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....</b>	<b>20</b>
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	20
4.2. VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS.....	21
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH) .....	24
<b>5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ .....</b>	<b>25</b>
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE .....	25
5.2. ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	26
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE .....	28
5.4. COMPARAISON DES OFFRES .....	29
<b>PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ.....</b>	<b>38</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>38</b>
<b>2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF .....</b>	<b>39</b>
<b>3. ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>40</b>
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ .....	40
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	41
3.3. PARTS DE MARCHÉ .....	42
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ .....	44
3.5. SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISÉES EN GAZ NATUREL SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL.....	45
<b>4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....</b>	<b>47</b>

4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ECOULÉ.....	47
4.2. VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ECOULÉS .....	47
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH).....	51
<b>5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....</b>	<b>52</b>
5.2. ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL ...	54
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	56
5.4. COMPARAISON DES OFFRES .....	57
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>62</b>
<b>GLOSSAIRE COMMUN DE L’OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L’ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ.....</b>	<b>62</b>
<b>GLOSSAIRE PROPRE À L’OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L’ÉLECTRICITÉ .....</b>	<b>62</b>
<b>GLOSSAIRE PROPRE À L’OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ.....</b>	<b>63</b>
INDEX DES FIGURES.....	65
INDEX DES TABLEAUX.....	67

## PARTIE 1 : LE MARCHE DE DETAIL DE L'ELECTRICITE

### 1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 31 mars 2026, 41,2 millions de sites sont éligibles, ce qui représente environ 417 TWh de consommation annuelle d'électricité.

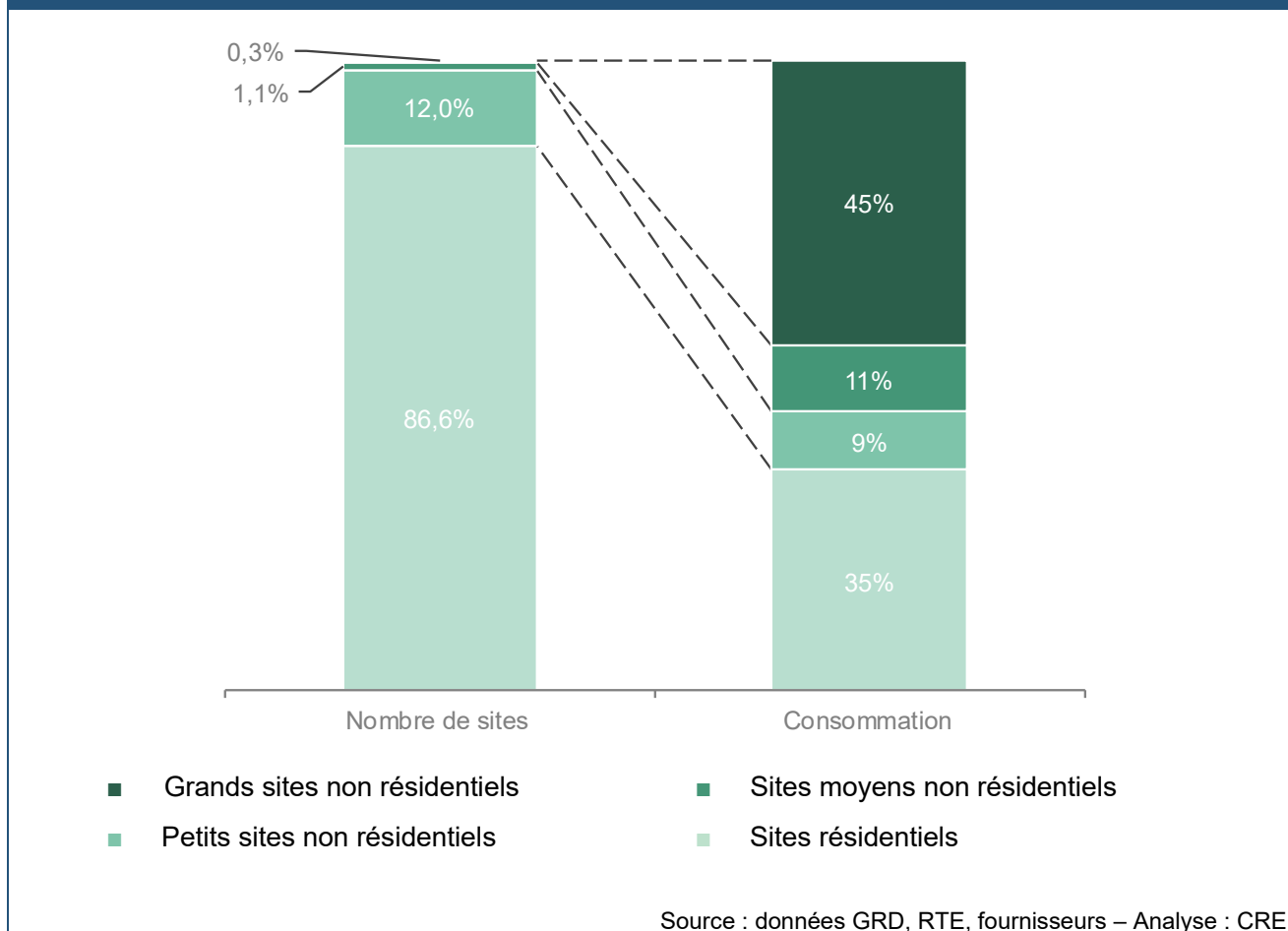
Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRVE), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS (ex ERDF), Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp, réséda (URM), SICAIE de l'Oise, Gérédis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

## 2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en HTA. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

### 3. Etat des lieux

#### 3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	<i>Au 31 mars 2026</i>	Au 31 décembre 2025	<i>Au 31 mars 2026</i>	Au 31 décembre 2025
Nombre total de sites	<b>35 082 000</b>	35 024 000	<b>5 410 000</b>	5 394 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	<b>15 714 000</b>	15 482 000	<b>3 832 000</b>	3 790 000
▶ Fournisseurs historiques	<b>4 442 000</b>	4 345 000	<b>1 364 000</b>	1 580 000
▶ Fournisseurs alternatifs	<b>11 272 000</b>	11 137 000	<b>2 468 000</b>	2 210 000
Sites au tarif réglementé	<b>19 368 000</b>	19 542 000	<b>1 578 000</b>	1 604 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	<b>32,1 %</b>	31,8 %	<b>45,6 %</b>	41,0 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

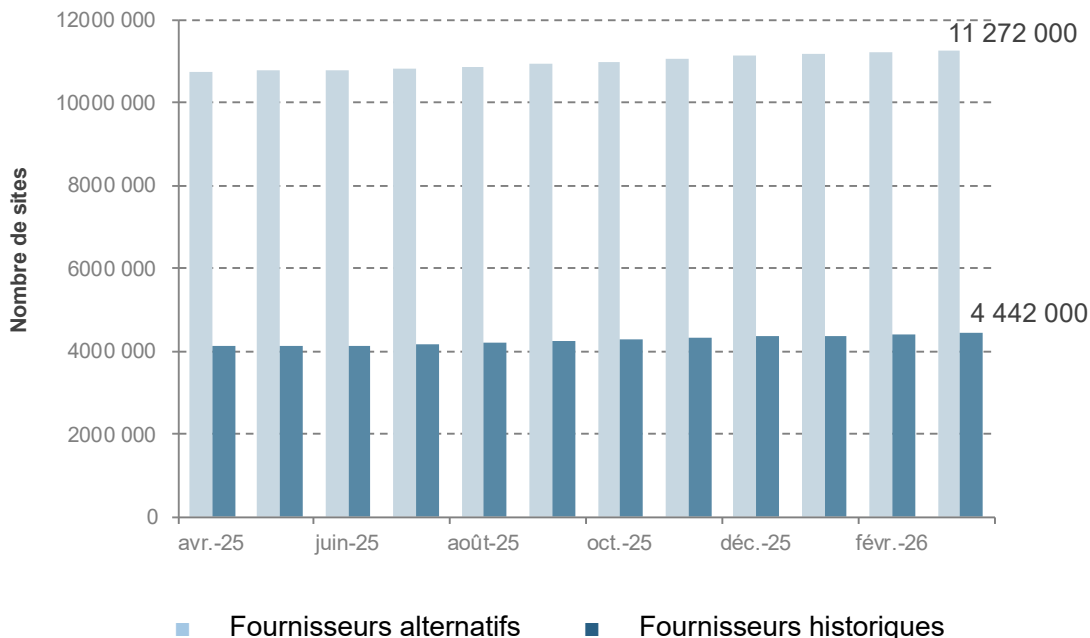
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	<i>Au 31 mars 2026</i>	Au 31 décembre 2025	<i>Au 31 mars 2026</i>	Au 31 décembre 2025
Consommation totale des sites	<b>144,3 TWh</b>	146,4 TWh	<b>266,2 TWh</b>	260,7 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	<b>60,0 TWh</b>	60,0 TWh	<b>256,0 TWh</b>	250,2 TWh
▶ Fournisseurs historiques	<b>16,9 TWh</b>	16,8 TWh	<b>107,6 TWh</b>	111,3 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	<b>43,1 TWh</b>	43,2 TWh	<b>148,5 TWh</b>	138,9 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	<b>84,3 TWh</b>	86,5 TWh	<b>10,2 TWh</b>	10,5 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	<b>29,9 %</b>	29,5 %	<b>55,8 %</b>	53,3 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

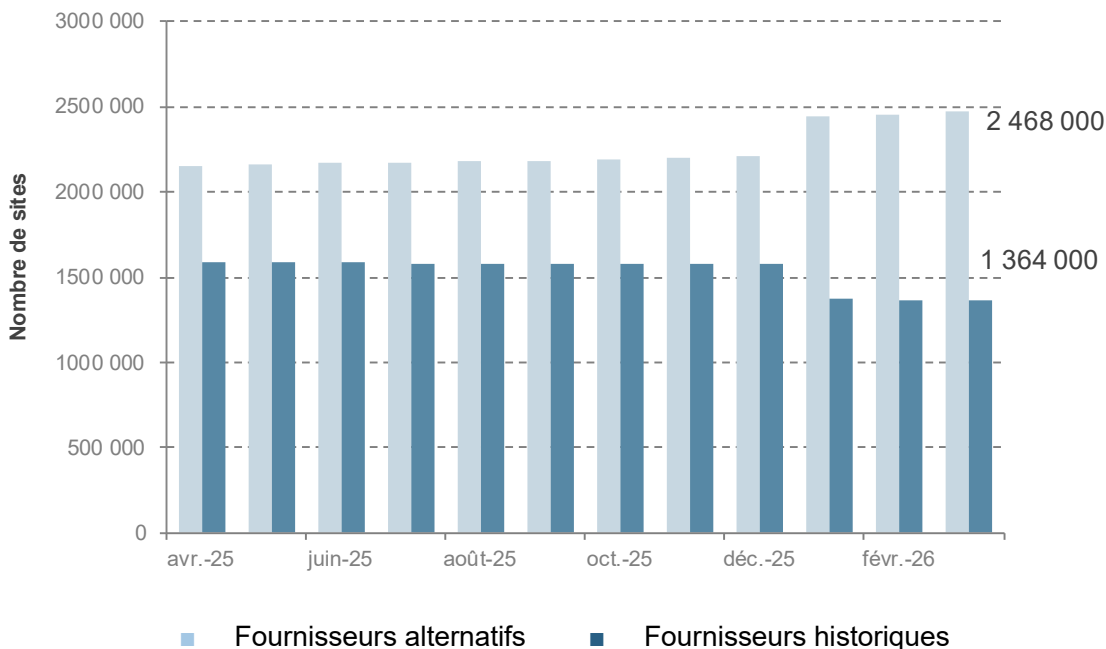
3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 2 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

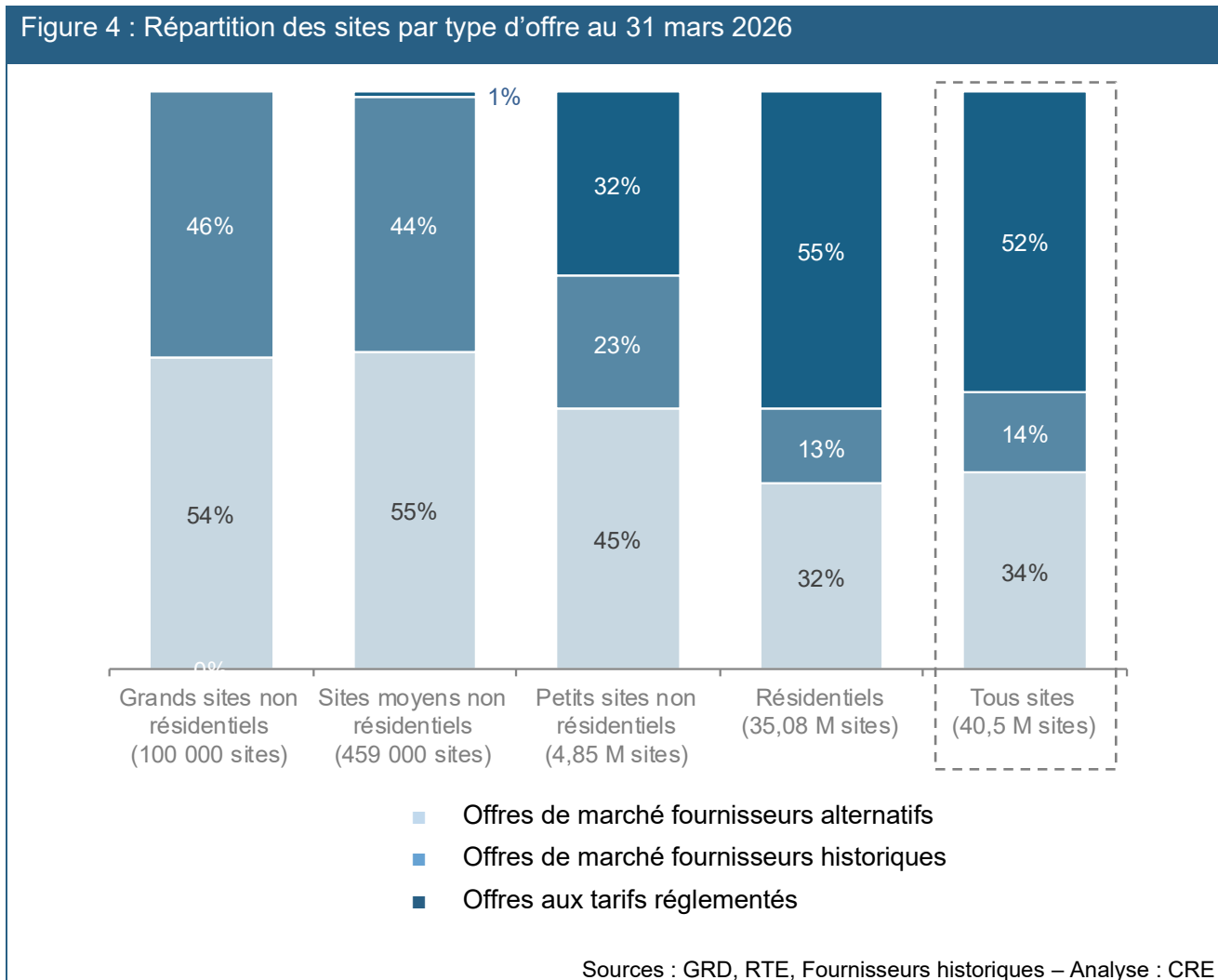
Figure 3 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

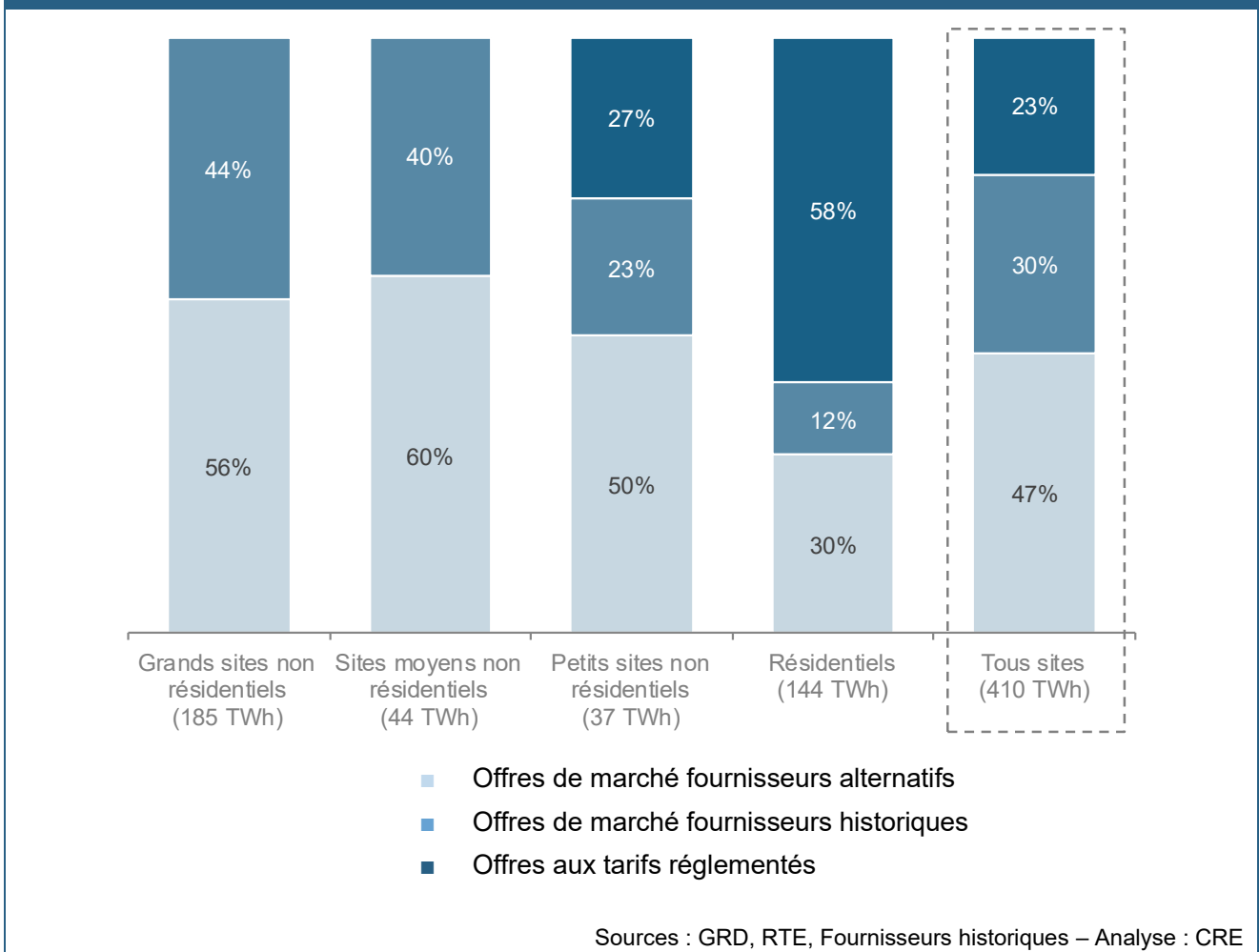
Au 31 mars 2026, 19 546 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 13 740 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

### 3.3. Parts de marché



Au 31 mars 2026, environ 48% des sites sont en offre de marché, dont 34% auprès d'un fournisseur alternatif.

**Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2026**

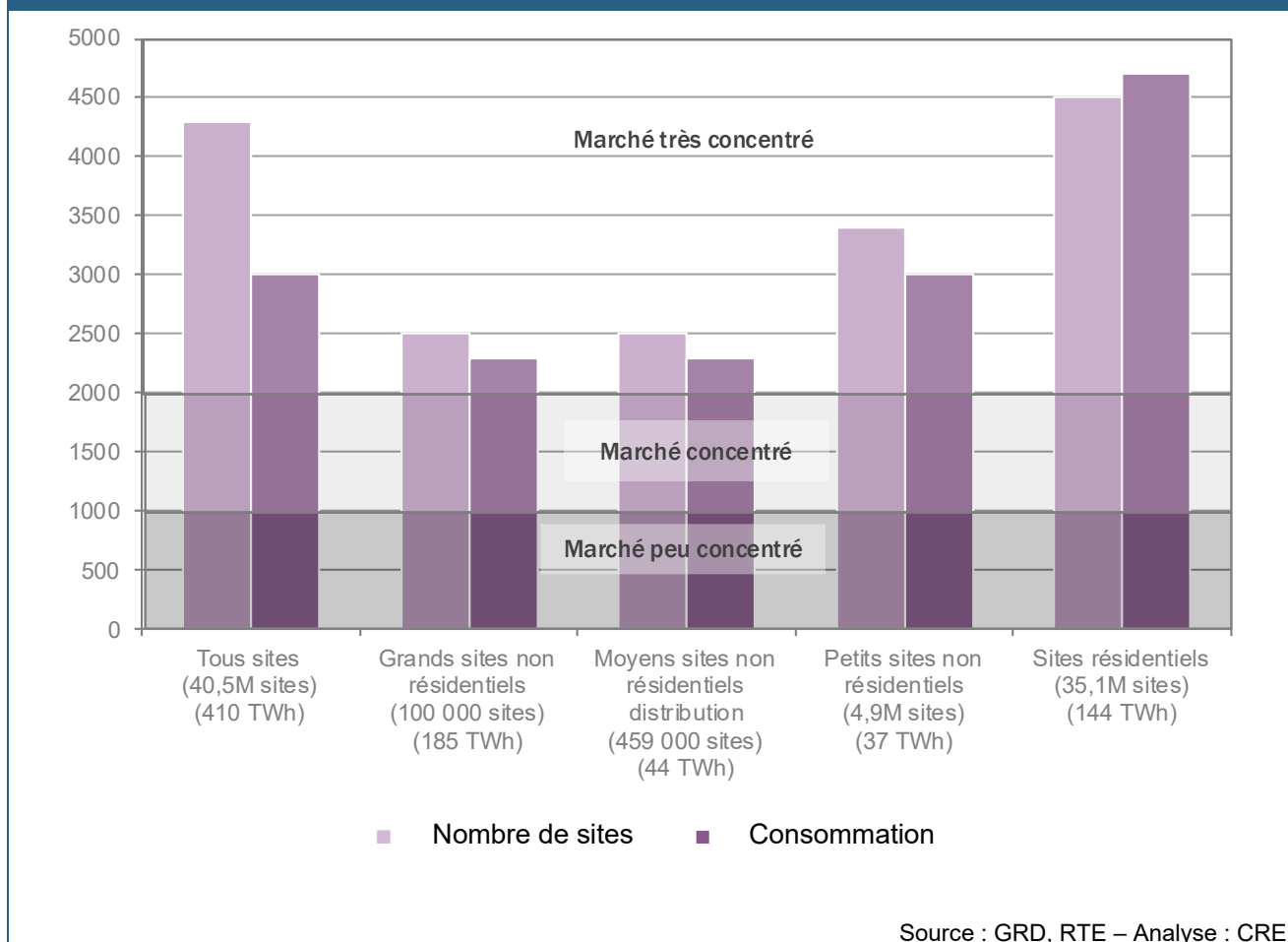


Au 31 mars 2026, environ 77% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 47% auprès d'un fournisseur alternatif.

### 3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>2</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 mars 2026.

Figure 6 : Indice HHI par segment de marché

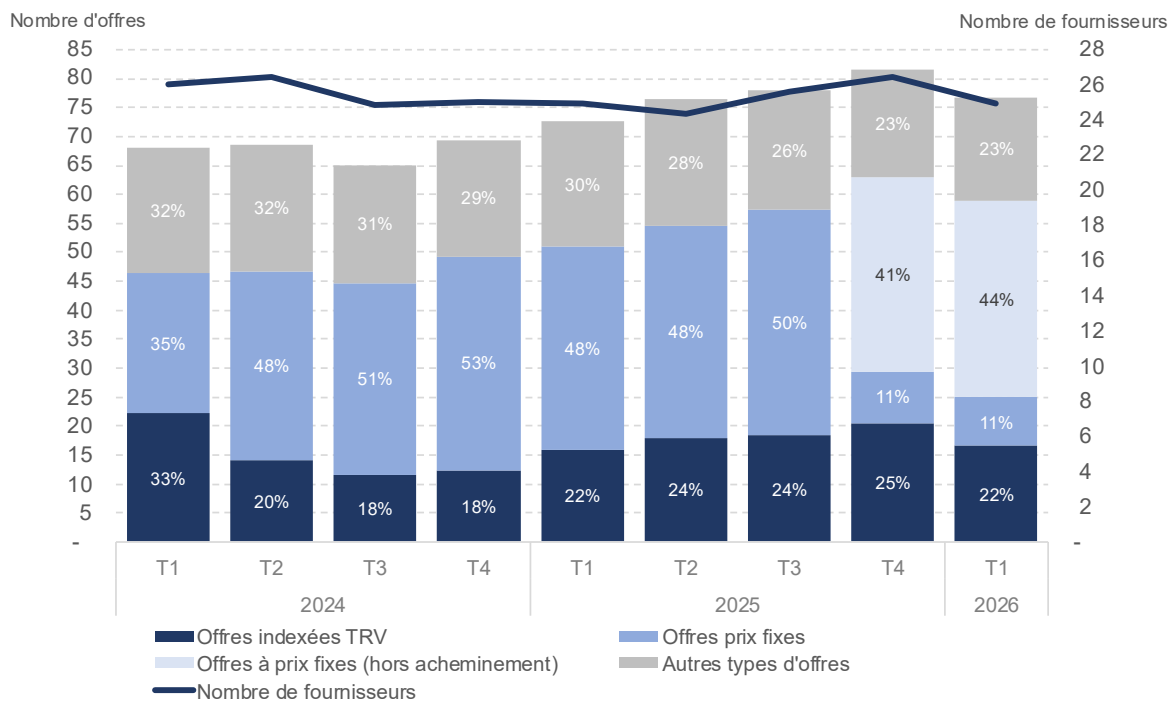


<sup>2</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

### 3.5. Suivi du nombre d'offres commercialisées en électricité sur le segment résidentiel

Depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 le comparateur énergie-info distingue les offres à prix fixes et les offres à prix fixes pouvant répercuter les évolutions du tarif d'acheminement. Les offres à prix fixes (sans distinction) représentent au premier trimestre 2026, plus de la moitié (55 %) des offres disponibles. Ces 55 % se décomposent en 44 % d'offres à prix fixes sans acheminement et 11 % en offres à prix fixes. La part des offres indexées sur les TRVE diminue de 3 points de pourcentage (22 %) tandis que la part des offres « Autres » reste stable à 23 %.

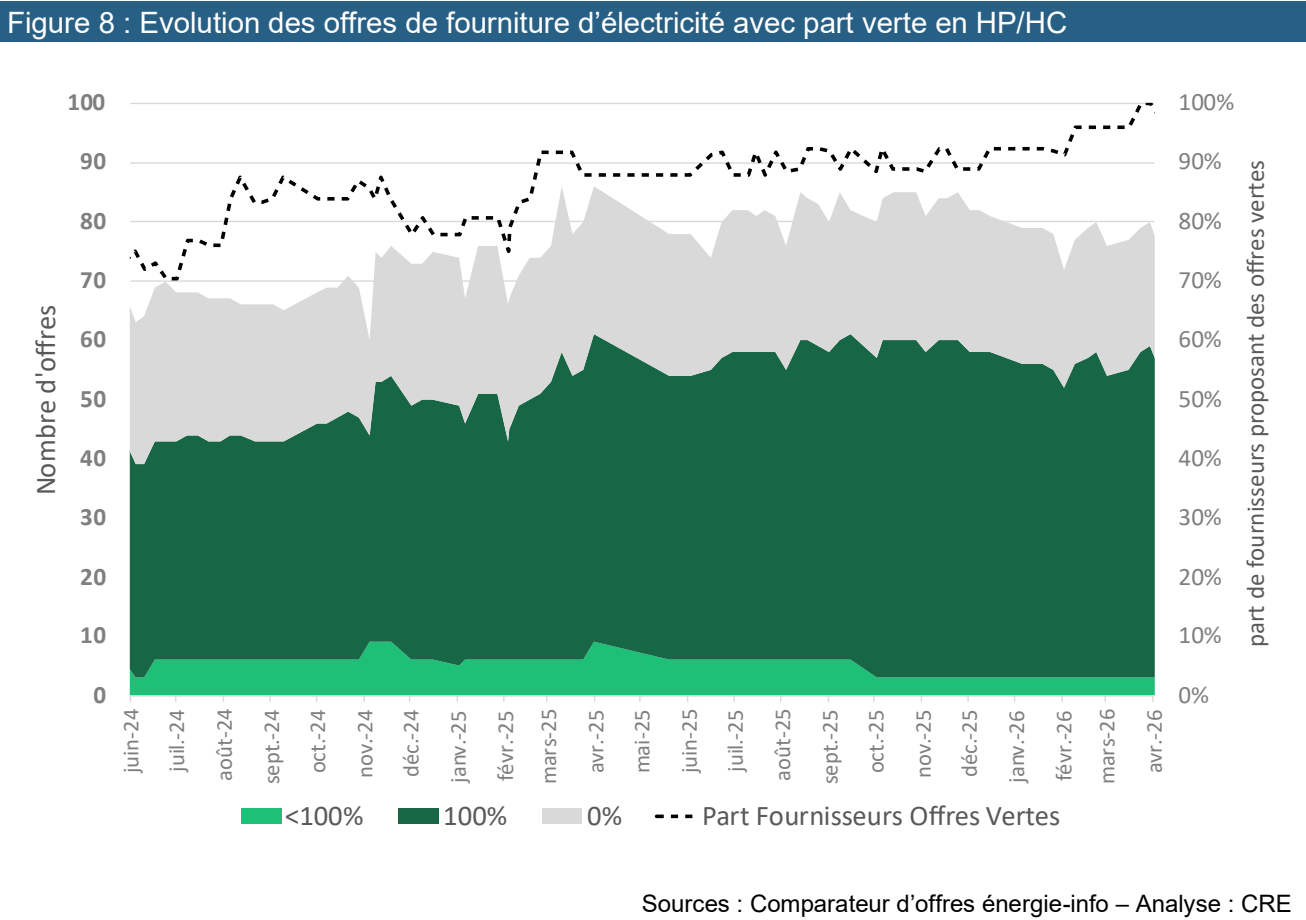
**Figure 7 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC**



*Guide de lecture : L'axe de droite présente le nombre de fournisseurs proposant des offres aux nouveaux clients (courbe bleu foncé). Les pourcentages représentent, parmi les offres commercialisées sur un mois donné, la part dont la formule d'évolution du prix entre dans les catégories visées.*

Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

Au cours du premier trimestre 2026, 24 fournisseurs en moyenne ont proposé 76 offres de fourniture d'électricité différentes contre plus de 80 en moyenne sur le trimestre précédent, 22 % de ces offres étaient indexées sur le TRVE et 55 % à prix fixe.



A fin mars 2026, 59 offres sur 80 étaient couvertes, en partie ou totalement, par des garanties d'origine renouvelable, une part à 74 %, en légère hausse par rapport au T4 2025. Environ 98 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur proposaient alors au moins une offre verte sur le mois de mars, 100% sur la dernière quinzaine du mois.

## 4. Analyse en dynamique

### 4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

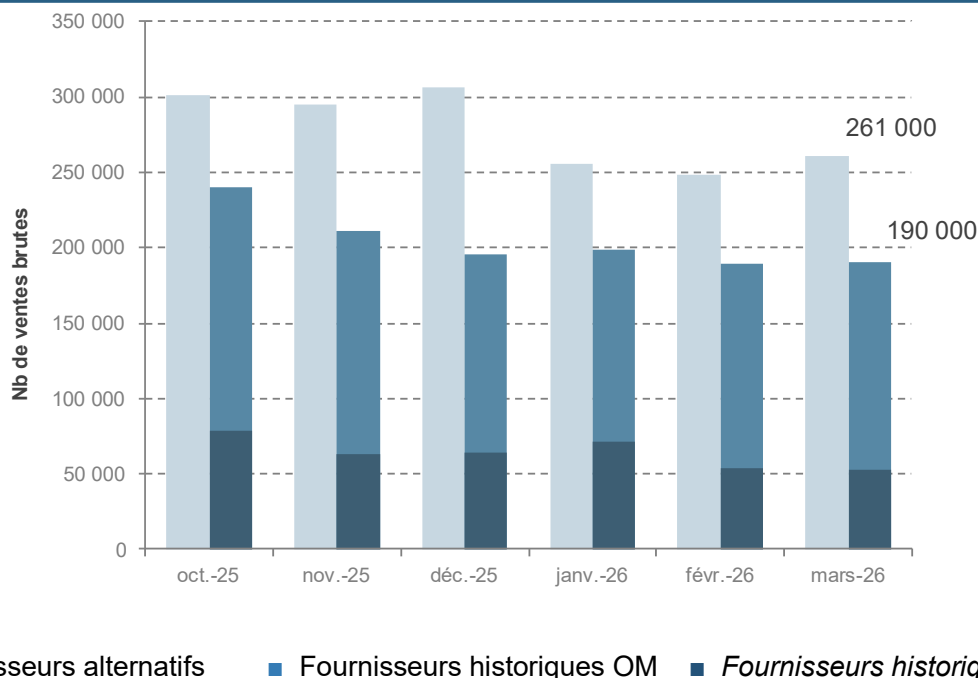
Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

	Résidentiels		Non résidentiels	
	T1 2026	T4 2025	T1 2026	T4 2025
Au cours du trimestre (en nombre de sites)				
Ventes brutes totales	<b>1 342 000</b>	1 550 000	<b>884 000</b>	163 000
<i>Dont ventes brutes TRVE</i>	<i>178 000</i>	<i>206 000</i>	<i>40 000</i>	<i>27 000</i>
▶ Fournisseurs historiques	<b>577 000</b>	648 000	<b>191 000</b>	78 000
▶ Fournisseurs alternatifs	<b>765 000</b>	902 000	<b>693 000</b>	85 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	<b>57,0 %</b>	58,2 %	<b>78,4 %</b>	52,1 %
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes <b>hors TRVE</b>	<b>65,7 %</b>	67,2 %	<b>82,1 %</b>	61,8 %
<i>Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.</i>				

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

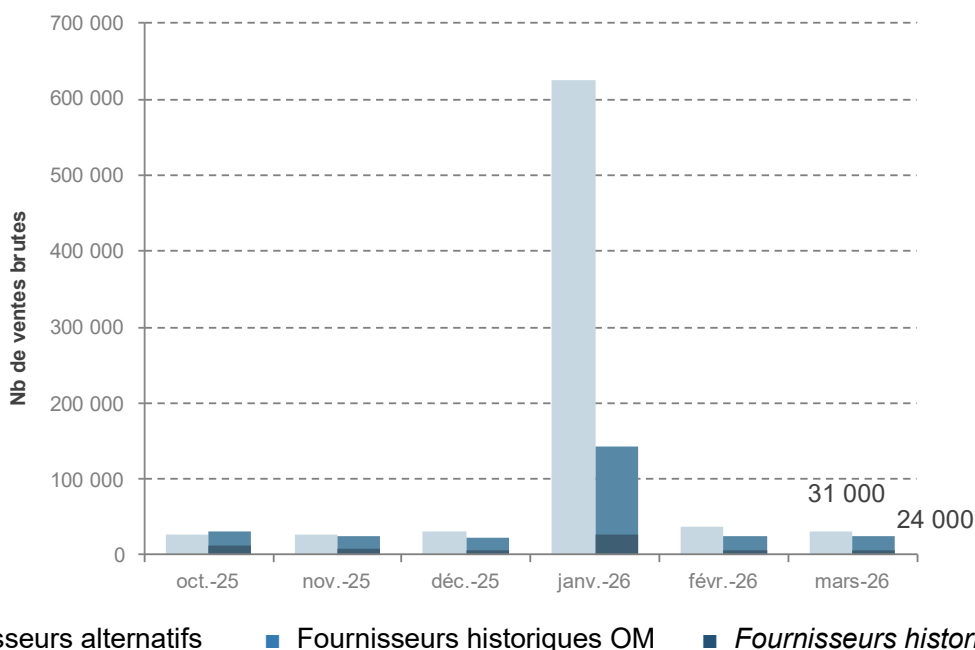
## 4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

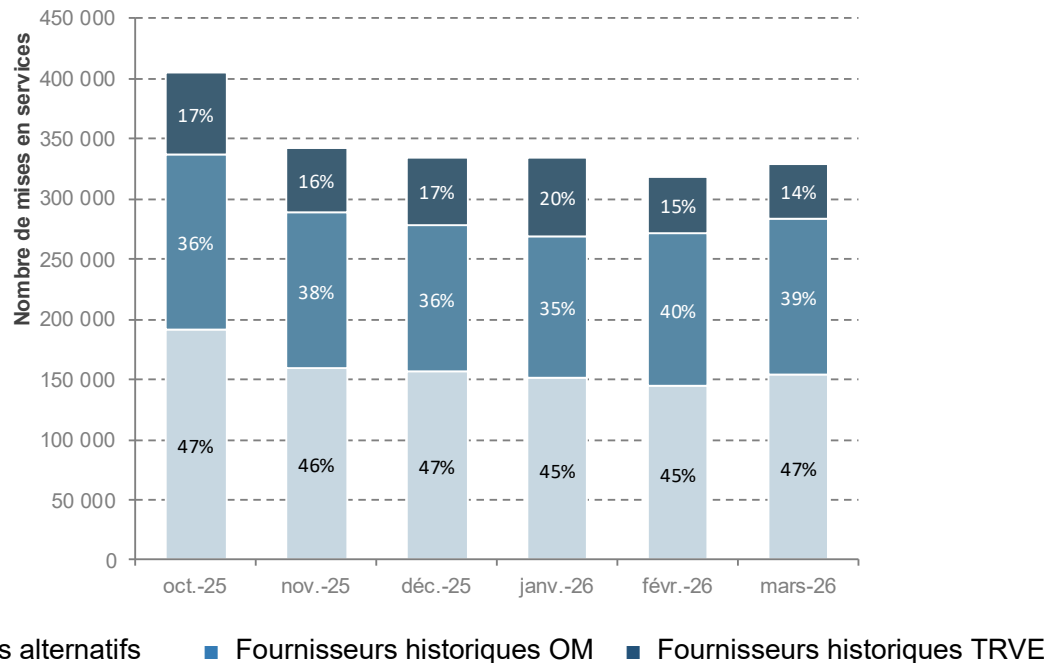
Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

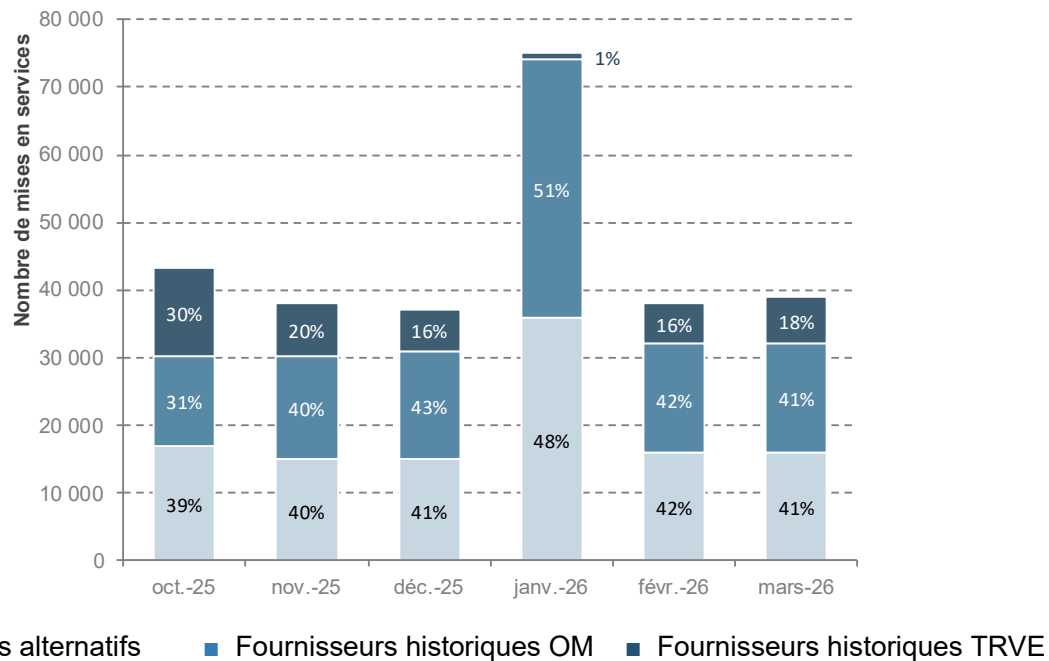
Les graphiques suivants présentent le détail des mises en service d'une part et des changements de fournisseurs d'autre part.

Figure 11 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment **résidentiel**



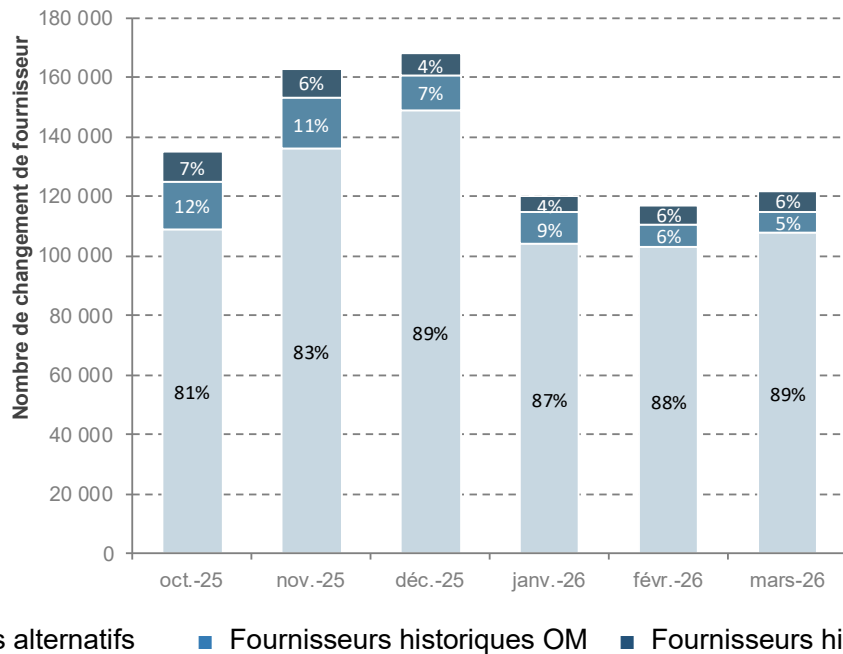
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment **non résidentiel**



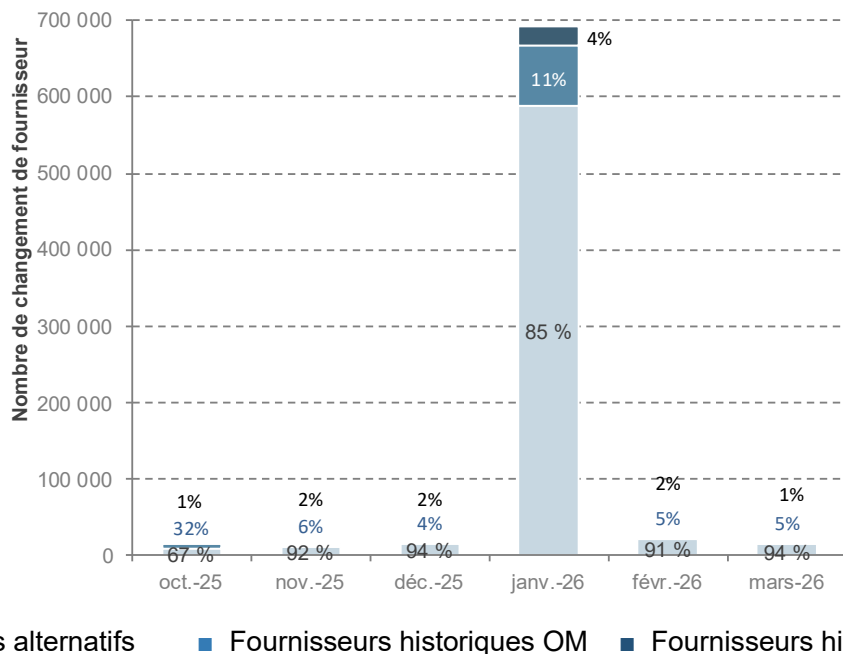
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 13 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 14 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

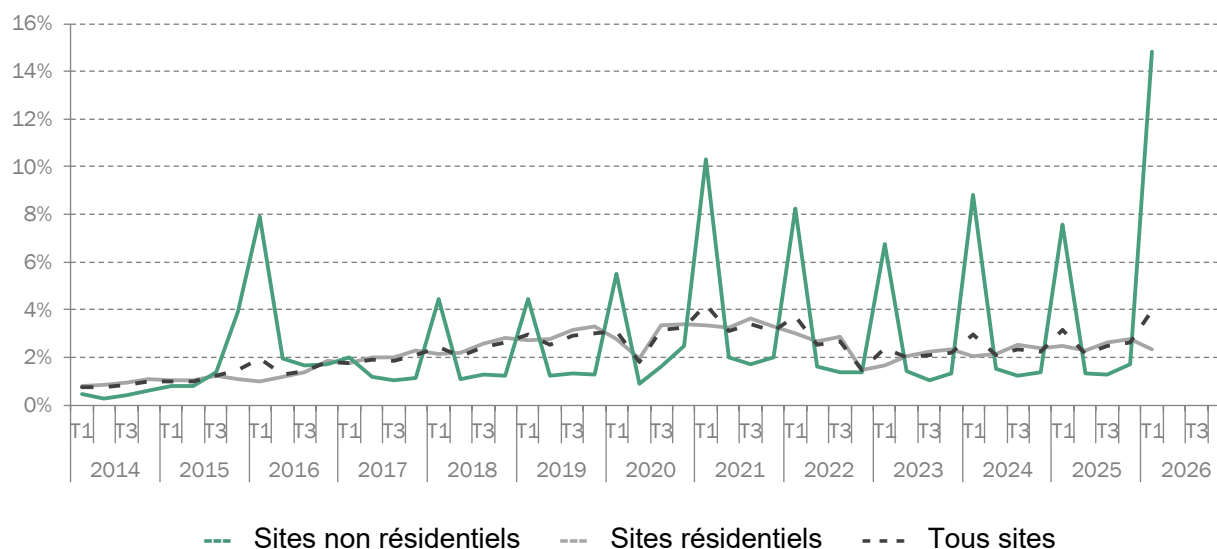
### 4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en service chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

#### Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - Chez les fournisseurs alternatifs
    - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 15 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

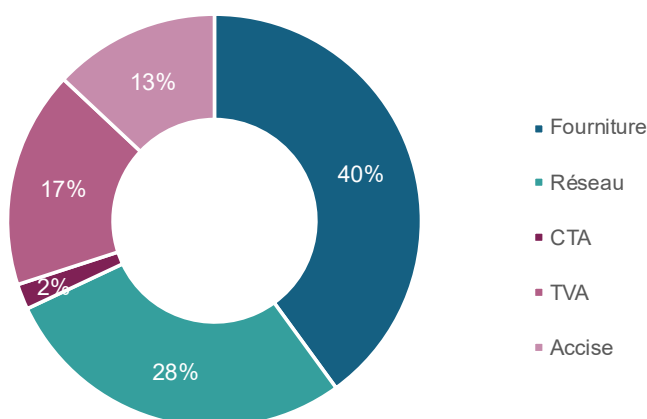
Exemple de lecture : au cours du premier trimestre 2026, 2,31% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

### 5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 16 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 mars 2026



Source : Analyse CRE

#### Définitions

**Client type** : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

**Réseau** : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 7 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2025 pour une durée de 4 ans.

**Fourniture** : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

**CTA** : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

**Accise** : Depuis le 1<sup>er</sup> février 2026, l'accise est passée à 30,85 €/MWh (contre 29,98 €/MWh sur la période précédente) pour les particuliers et assimilés et 26,58 €/MWh (contre 25,79 €/MWh sur la période précédente) pour les entreprises.

**TVA** : Depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, le taux applicable de la Taxe sur la Valeur Ajoutée s'élève à 20 % sur la part fixe et sur la part variable.

## 5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 17 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2025

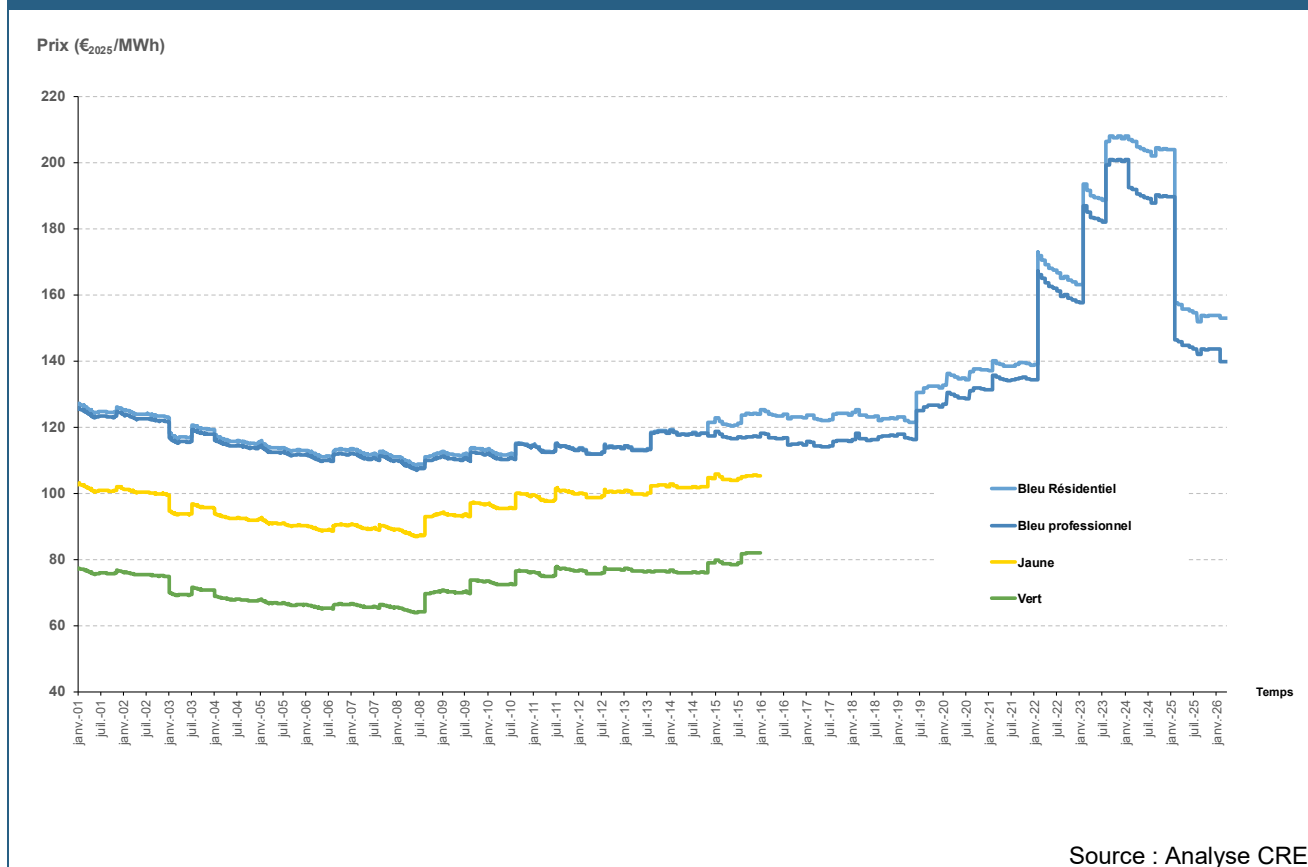


Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 <sup>er</sup> juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 <sup>er</sup> août 2013*	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %
1 <sup>er</sup> novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %

## OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL PREMIER TRIMESTRE 2026

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
1 <sup>er</sup> août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 <sup>er</sup> août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1 <sup>er</sup> août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 <sup>er</sup> février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 <sup>er</sup> août 2018	- 0,5 %	+1,1%		
1 <sup>er</sup> juin 2019	+7,7 %	+7,7 %		
1 <sup>er</sup> août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%		
1 <sup>er</sup> février 2020	+ 3,00 %	+ 3,10 %		
1 <sup>er</sup> août 2020	+ 1,82 %	+ 1,81 %		
1 <sup>er</sup> février 2021	+ 1,93 %	+ 3,23 %		
1 <sup>er</sup> août 2021	+ 0,48%	+ 0,38%		
1 <sup>er</sup> février 2022	+ 24,29%**	+ 23,64%**		
1 <sup>er</sup> février 2023	+20,00%**	+19,94%**		
1 <sup>er</sup> août 2023	+10,05%**	+10,04%**		
1 <sup>er</sup> février 2024	+0,18%	-3,55%		
1 <sup>er</sup> février 2025	-22,61%	-22,67%		
1 <sup>er</sup> août 2025	-1,27%	-0,76%		
1 <sup>er</sup> février 2026	-0,24%	-1,29%		

\*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure

\*\* L'évolution des TRVE HT après gel pour les clients résidentiels et pour les clients non résidentiels. Avec l'application du bouclier tarifaire, l'évolution TTC résultante est bien de +4% TTC le 1<sup>er</sup> février 2022, +15%TTC le 1<sup>er</sup> février 2023 et +10%TTC le 1<sup>er</sup> août 2023.

Source : CRE

### 5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales<sup>3</sup> et la TVA.

Figure 18 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA

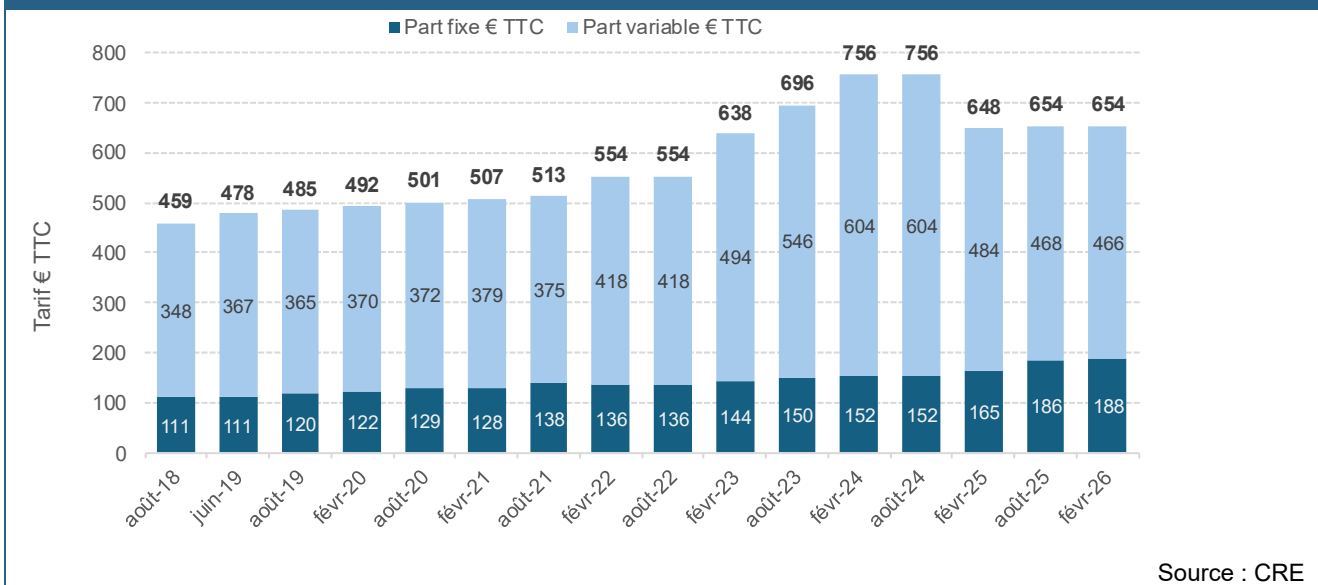
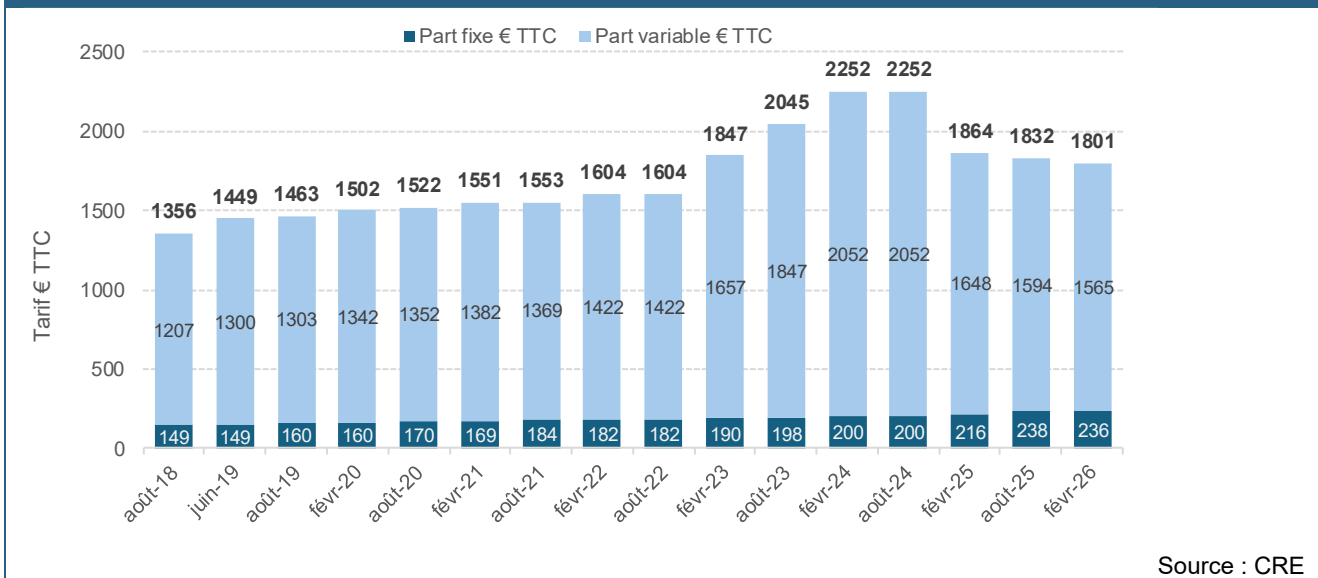


Figure 19 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA




<sup>3</sup> Les taxes locales, la taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) et les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) n'existent plus ; la TDCFE ayant été intégrée à la CSPE/TICFE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et les TCFE ont été abrogées au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché :
  - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le tarif réglementé de vente, sur la référence de coûts d'approvisionnement sous-jacente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
  - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, notamment les « prix fixes hors acheminement », d'autres offres présentent des prix du kWh et de l'abonnement hors taxes constants.
- Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 31 mars 2026 pour deux types de clients situés à Paris :
  - un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
  - un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes » sont celles pour lesquelles l'origine de l'électricité est garantie renouvelable grâce à l'achat de garanties d'origine. Elles sont signalées par le symbole  dans les graphiques suivants.

Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les TRVE,
- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur le TRVE,
- les offres indexées sur d'autres produits de marché (comme mentionné ci-dessus) et
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les graphiques suivants considère comme offres à prix variables les offres indexées sur le TRVE, sur d'autres produits et les autres évolutions.

Offres à prix variable

Figure 20 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base

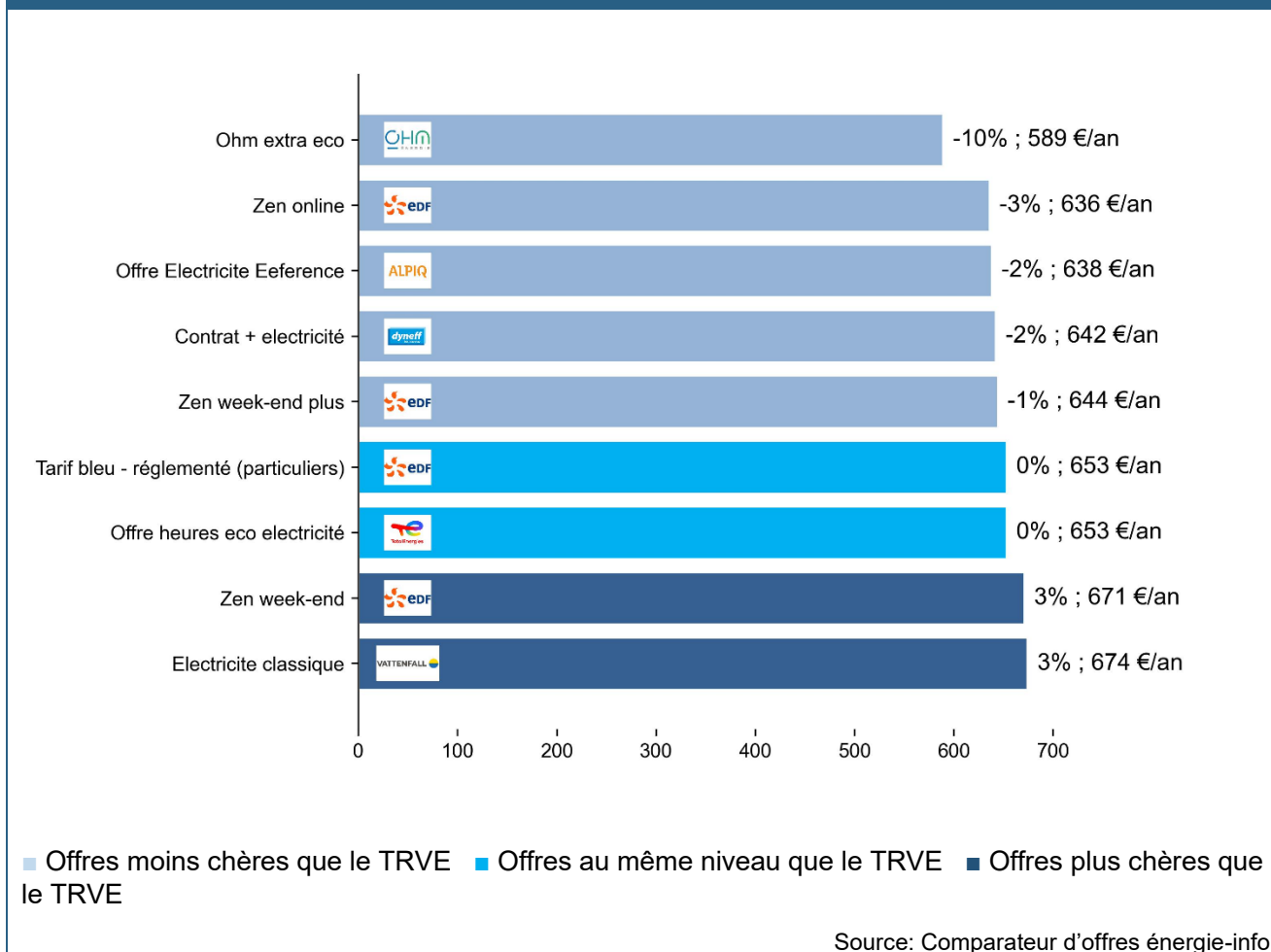
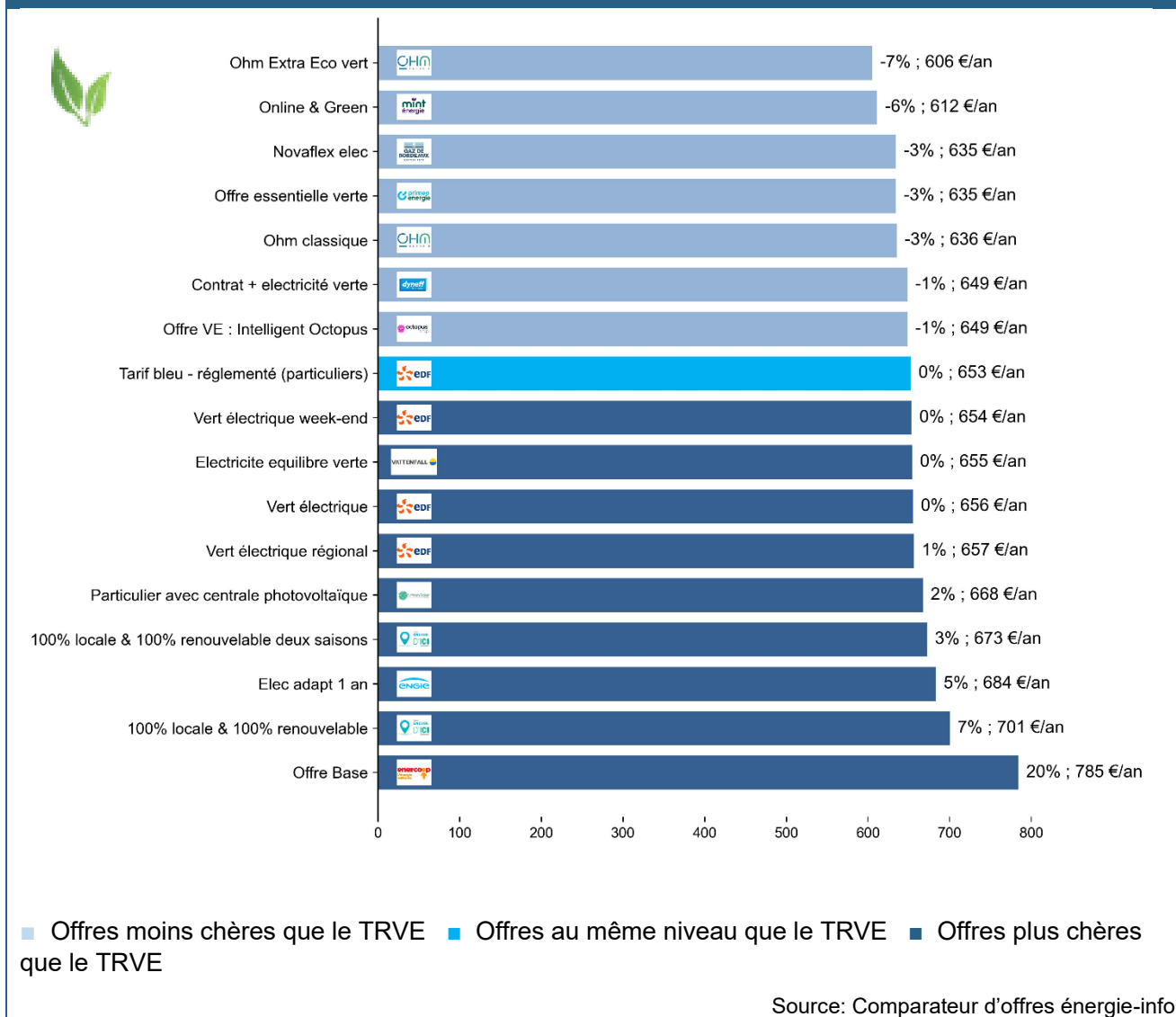


Figure 21 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base



Exemple de lecture : L'offre Extra Eco Vert proposée par Ohm à fin mars 2026 est 7 % inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 22 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

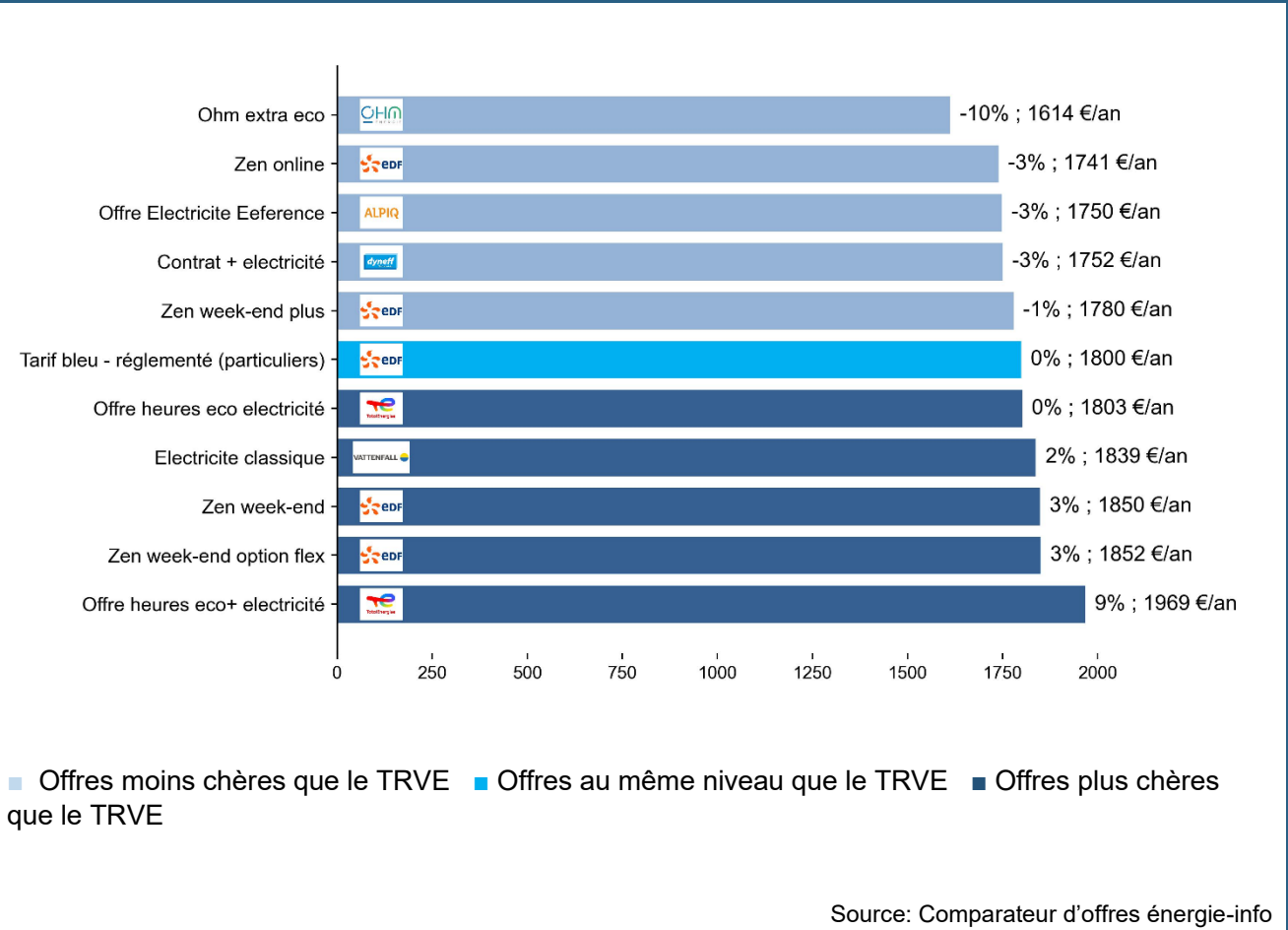
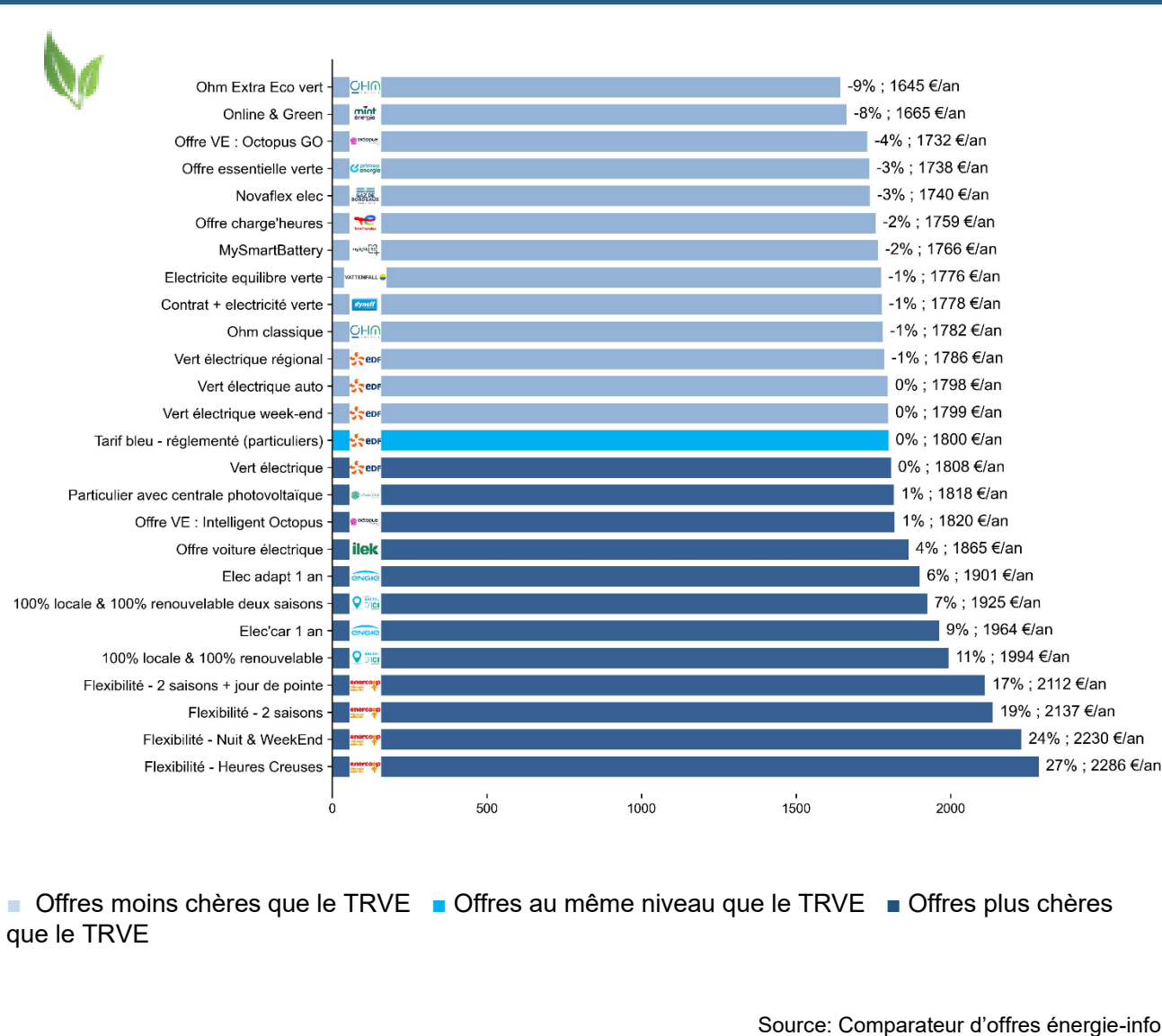


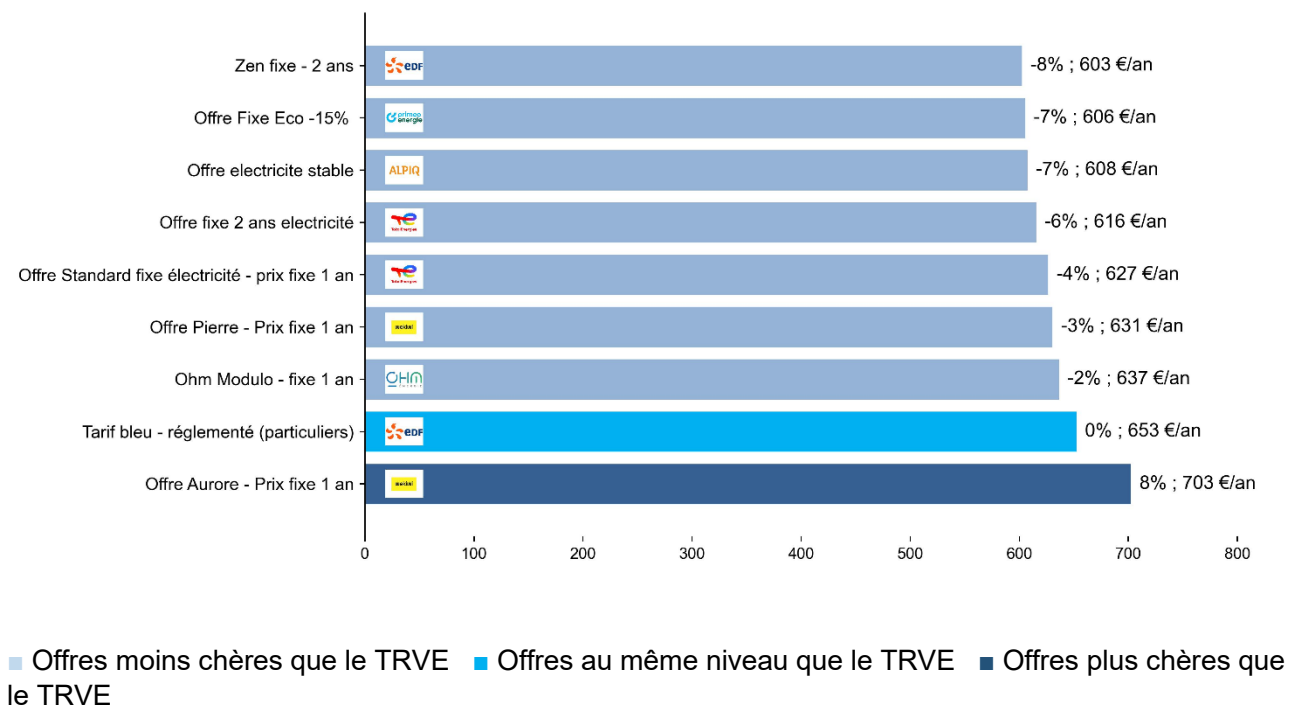
Figure 23 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC



**Offres à prix fixe**

**Figure 24 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base**

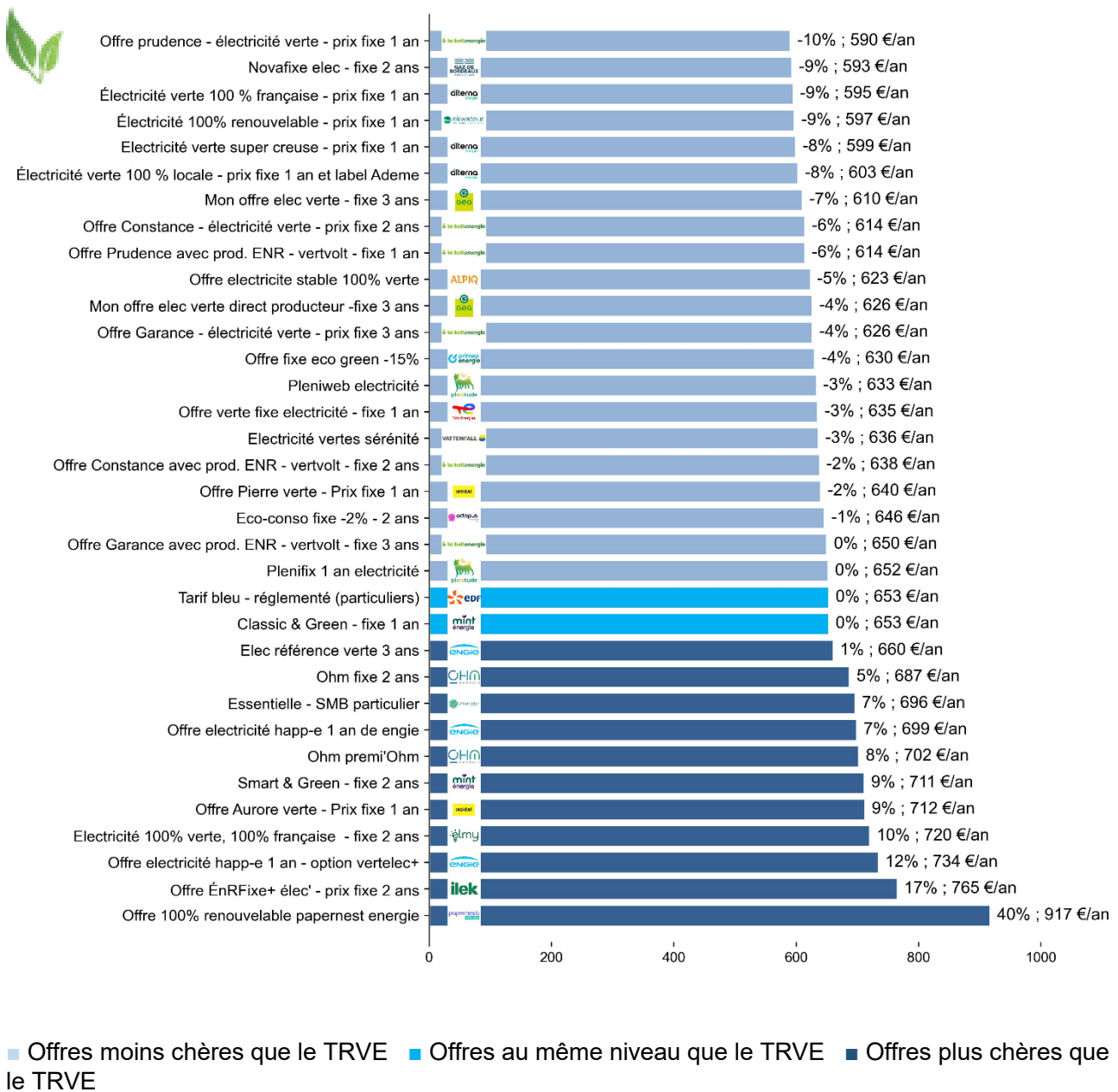
*Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.*



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 25 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 26 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

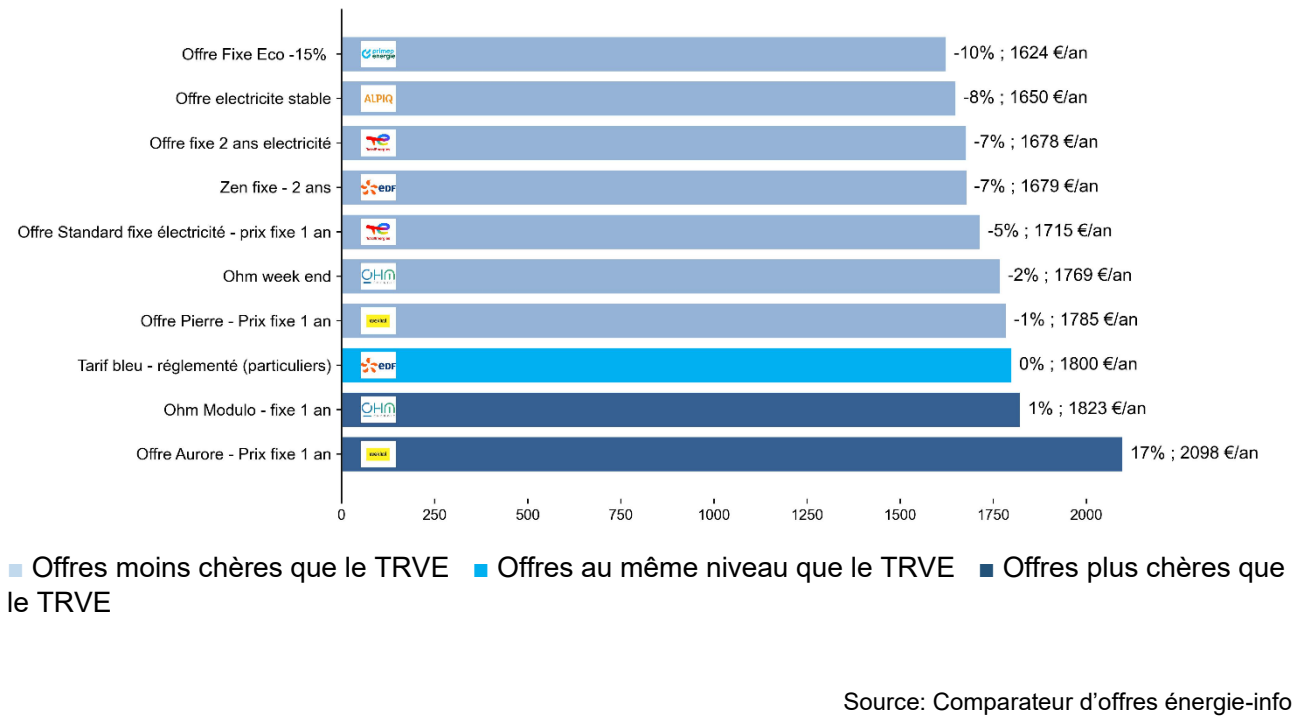
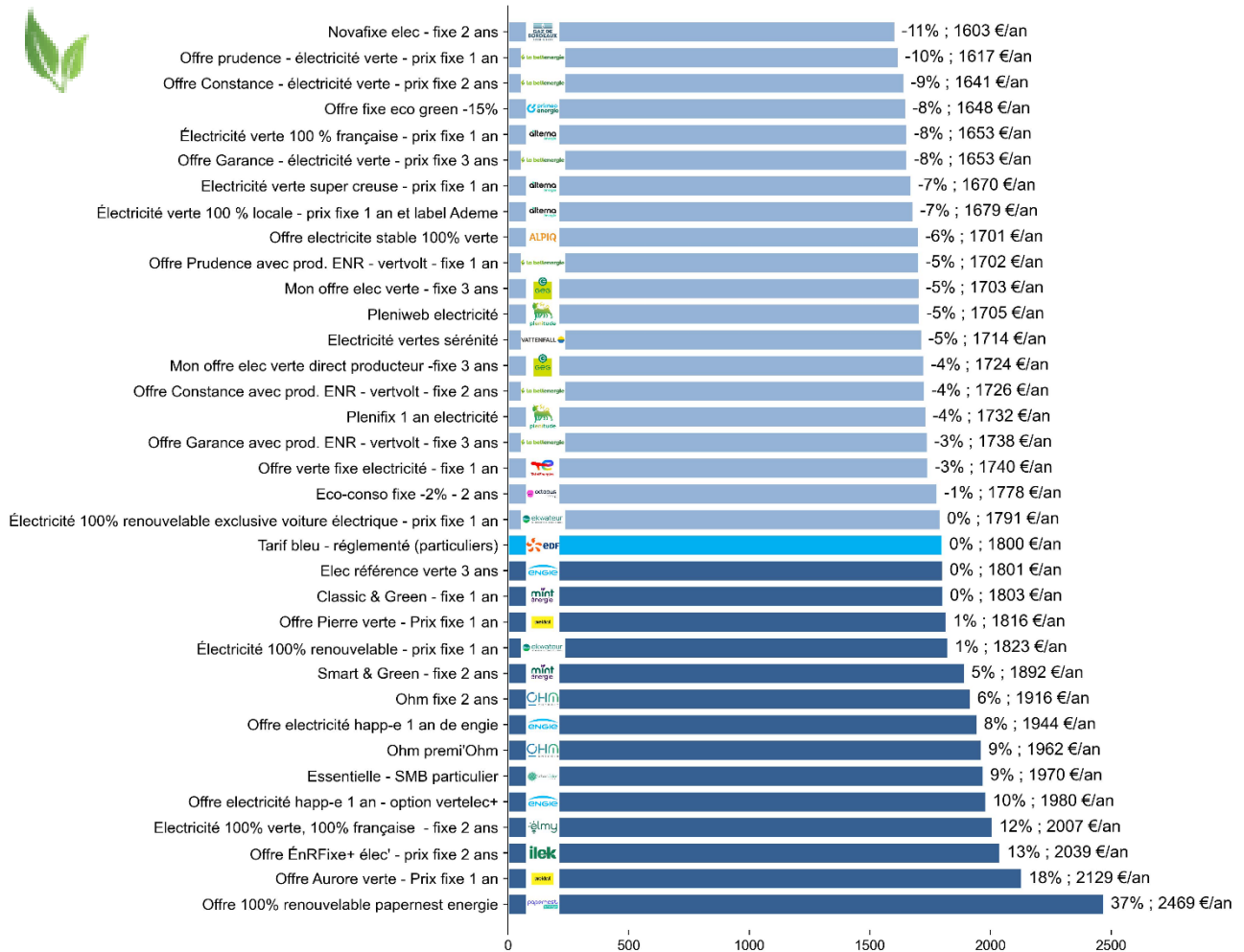


Figure 27 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



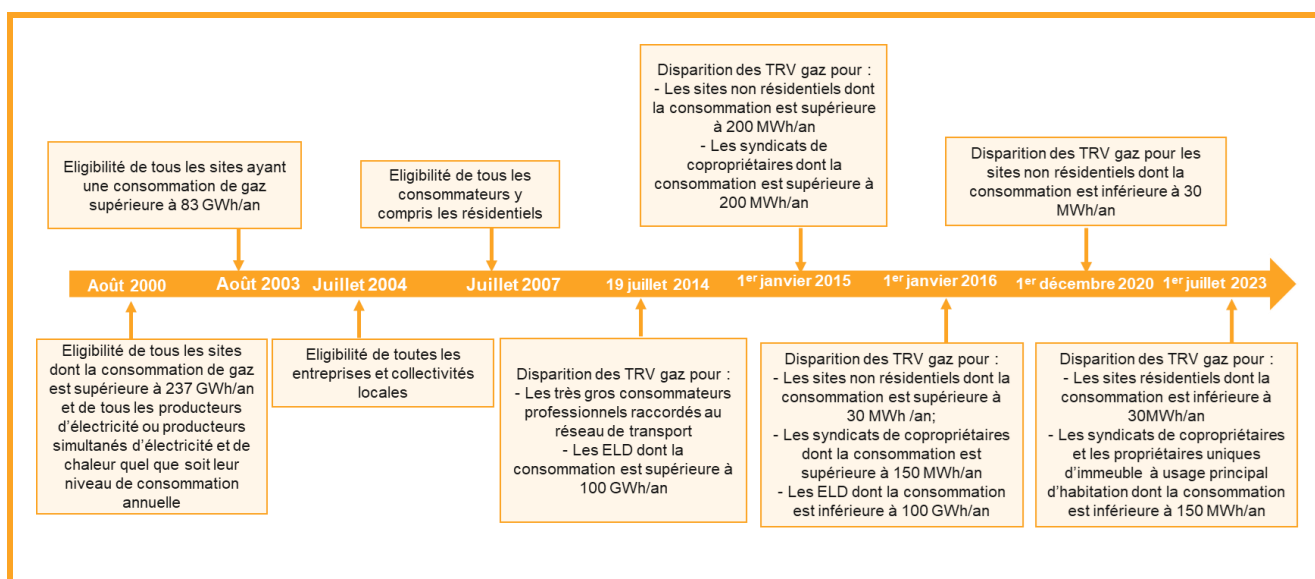
■ Offres moins chères que le TRVE ■ Offres au même niveau que le TRVE ■ Offres plus chères que le TRVE

Source: Comparateur d'offres energie-info

## PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

### 1. Introduction

L'ouverture du marché français du gaz<sup>4</sup> a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 31 mars 2026, 11 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 339 TWh<sup>5</sup>.

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel, depuis la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

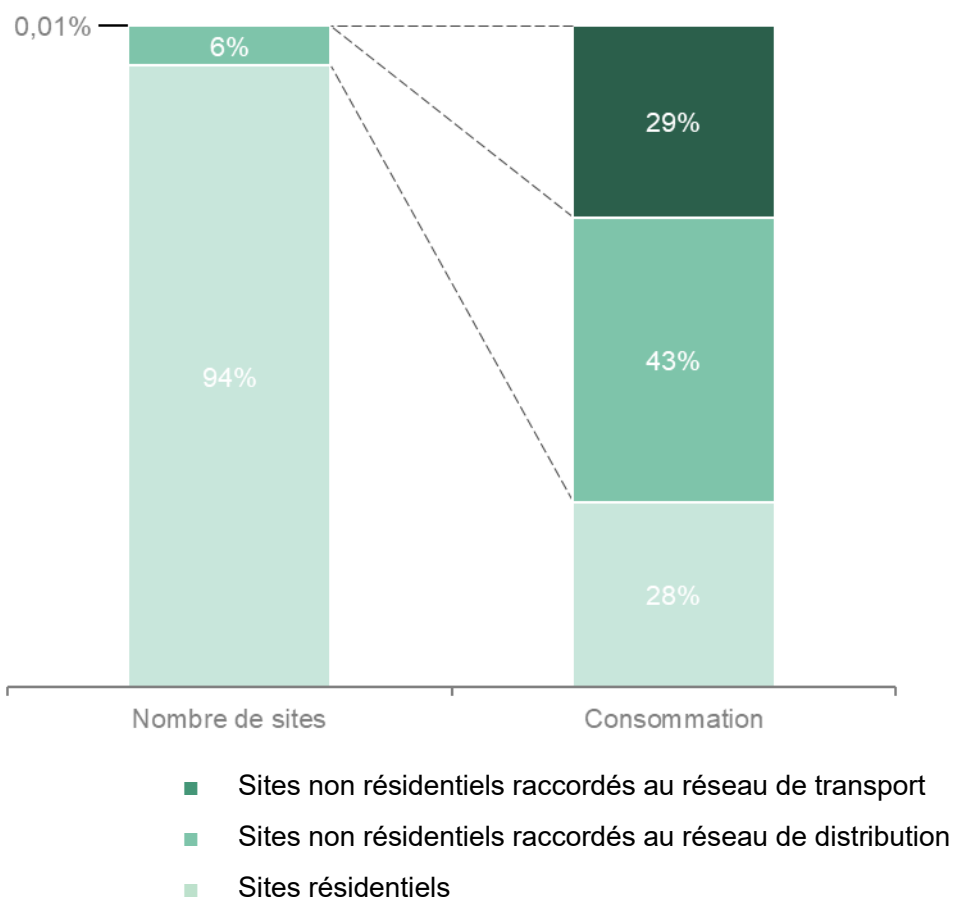
Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

<sup>4</sup> Gaz naturel, hors grisou, gaz industriels et réseaux de GPL.

<sup>5</sup> Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 336 TWh de consommation annualisée.

## 2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 28 : Typologie des sites en gaz naturel



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

### 3. État des lieux

#### 3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	<b>Au 31 mars 2026</b>	Au 31 décembre 2025	<b>Au 31 mars 2026</b>	Au 31 décembre 2025
Nombre total de sites	<b>10 311 000</b>	10 343 000	<b>621 000</b>	625 000
► Fournisseurs historiques	<b>5 441 000</b>	5 487 000	<b>246 000</b>	248 000
► Fournisseurs alternatifs	<b>4 871 000</b>	4 856 000	<b>375 000</b>	377 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	<b>47,2%</b>	46,9%	<b>60,4%</b>	60,3%

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée

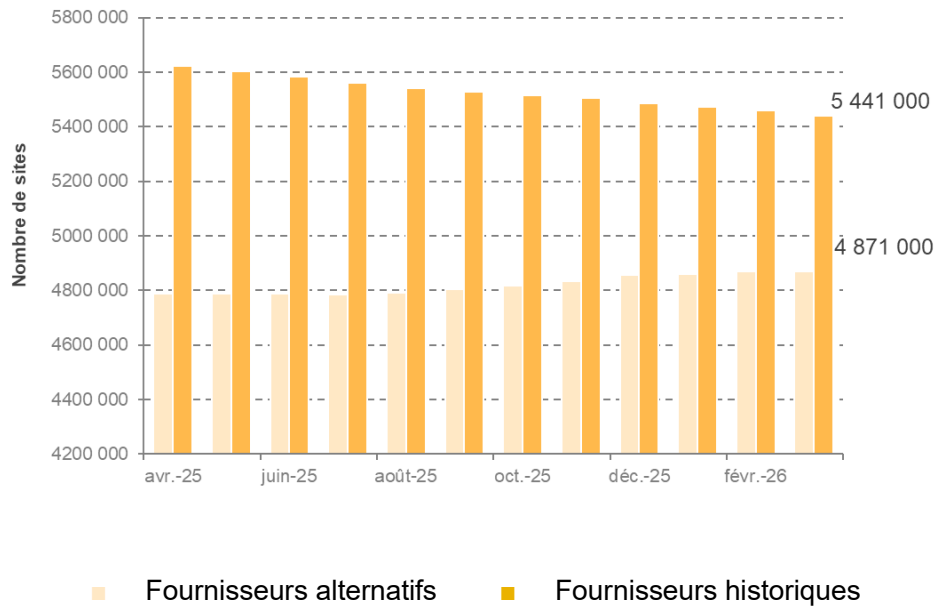
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	<b>Au 31 mars 2026</b>	Au 31 décembre 2025	<b>Au 31 mars 2026</b>	Au 31 décembre 2025
Consommation totale des sites	<b>93</b>	94	<b>243</b>	251
► Fournisseurs historiques	<b>52</b>	52	<b>63</b>	67
► Fournisseurs alternatifs	<b>42</b>	42	<b>180</b>	184
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	<b>44,6%</b>	44,3%	<b>74,2%</b>	73,2%

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

*Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.*

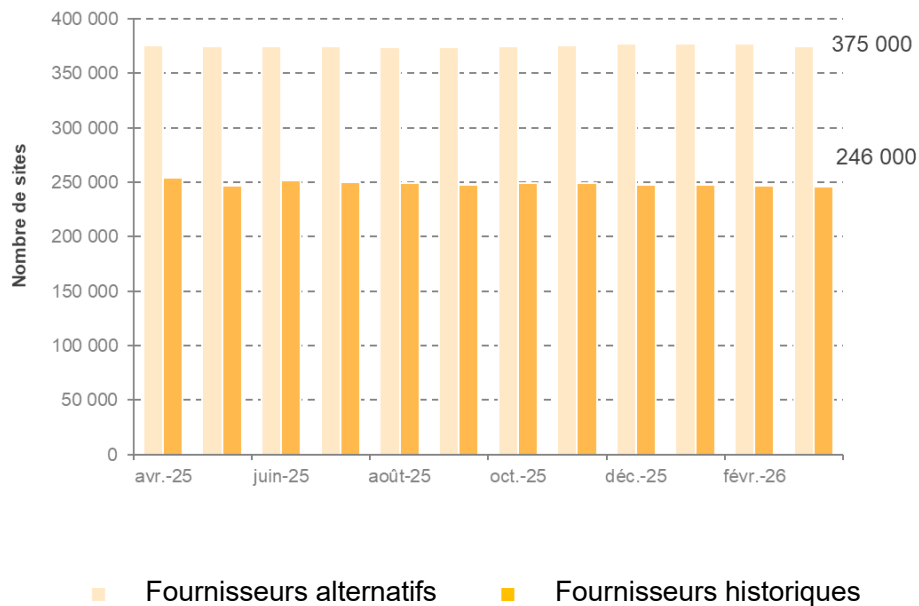
### 3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 29 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

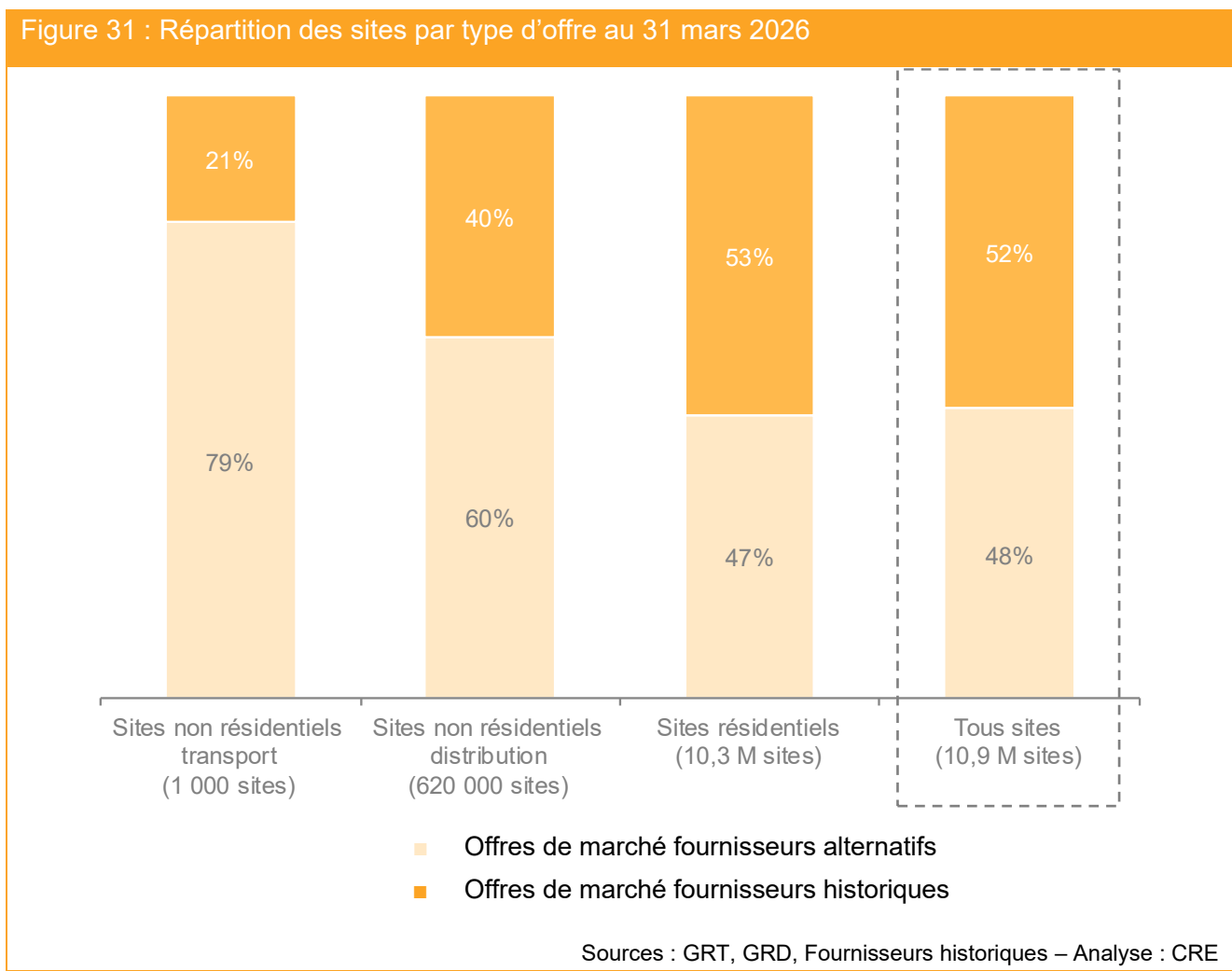
Figure 30 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

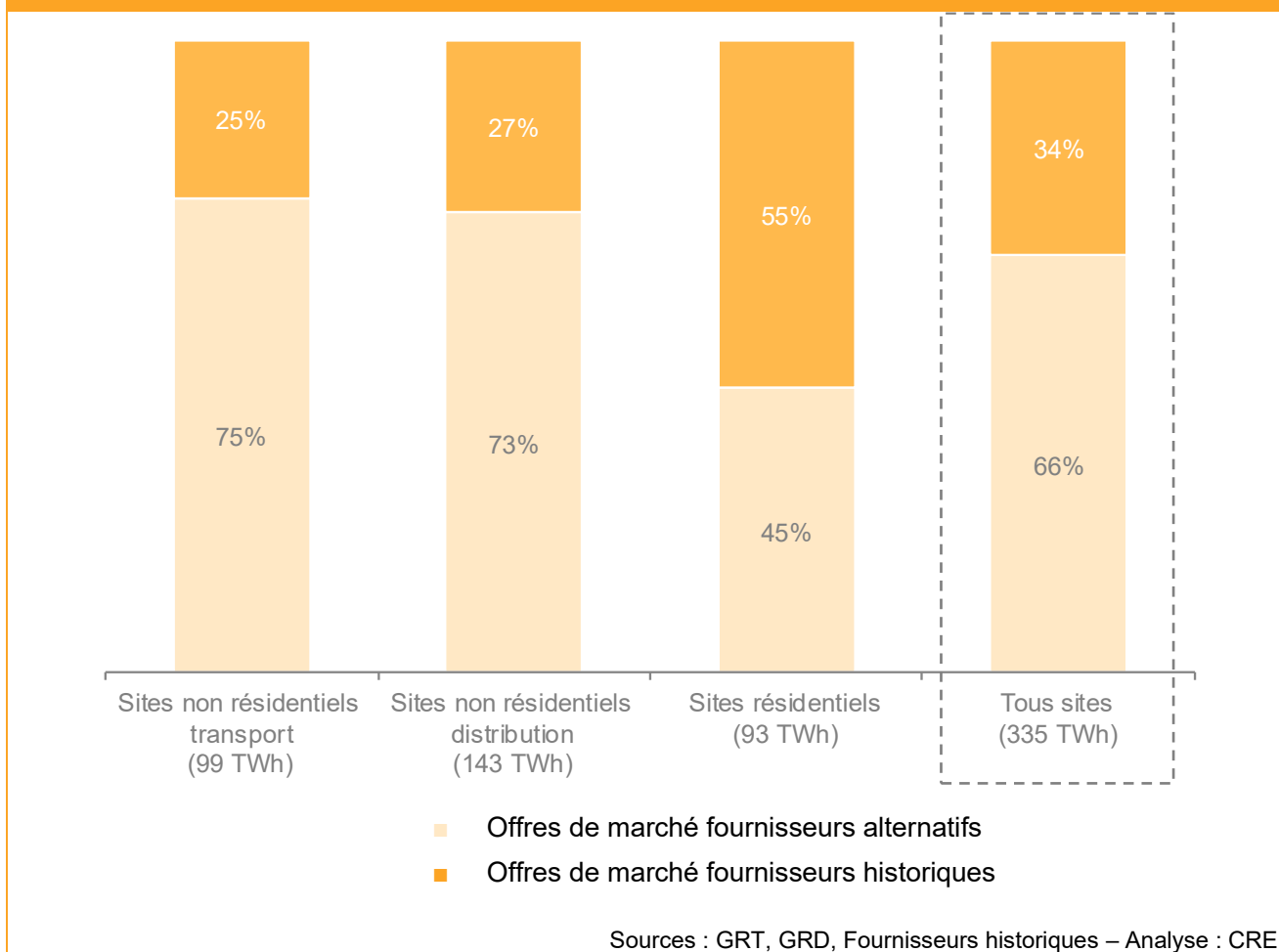
Au 31 mars 2026, 10 933 000 sites sont en offre de marché, 5 246 000 ont souscrit une offre auprès d'un fournisseur alternatif.

### 3.3. Parts de marché



Au 31 mars 2026, 100% des sites sont en offre de marché, dont 48% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 32 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2026

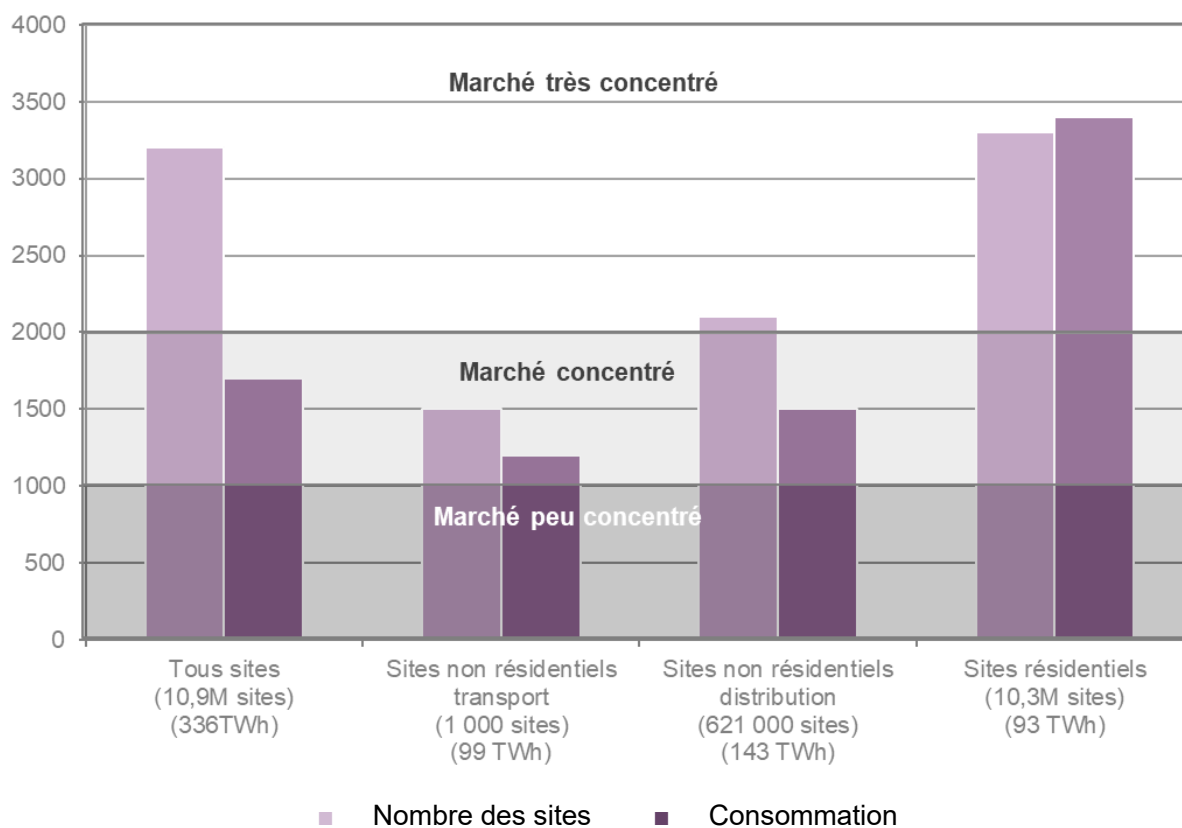


Au 31 mars 2026, 100% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 66% auprès d'un fournisseur alternatif.

### 3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>6</sup> en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 mars 2026.

Figure 33 : Indice HHI par segment de marché

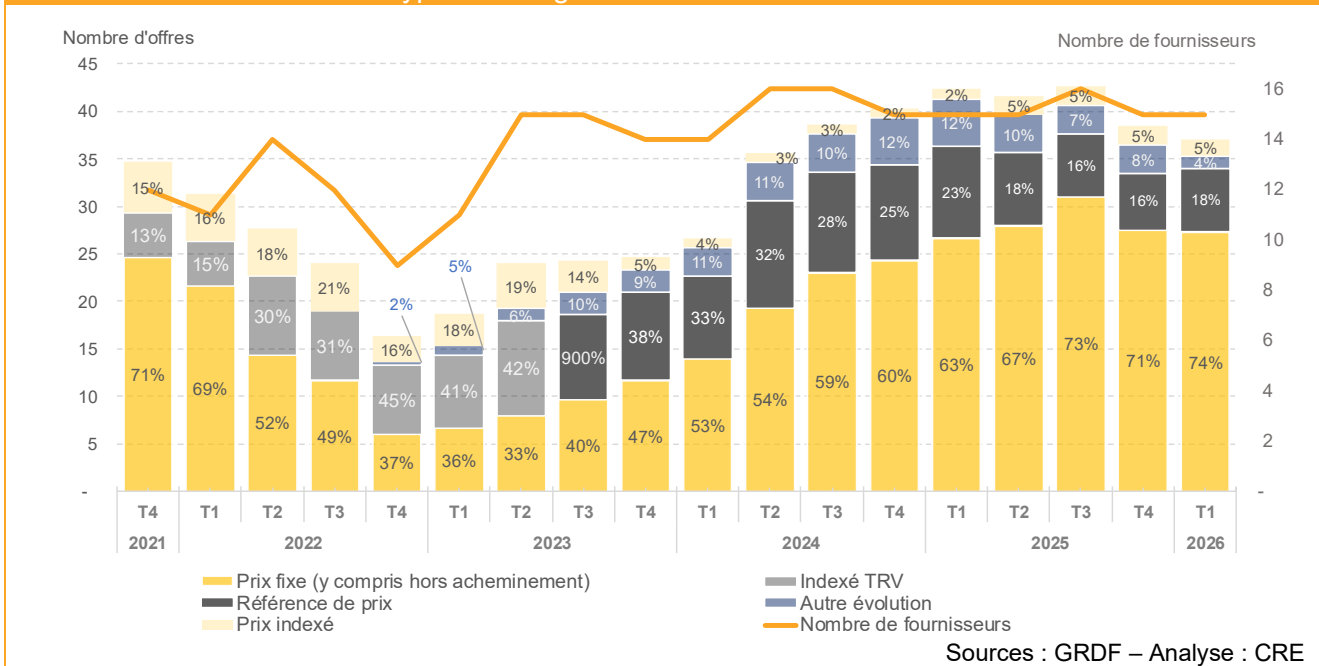


Source : CRE

<sup>6</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

### 3.5. Suivi du nombre d'offres commercialisées en gaz naturel sur le segment résidentiel

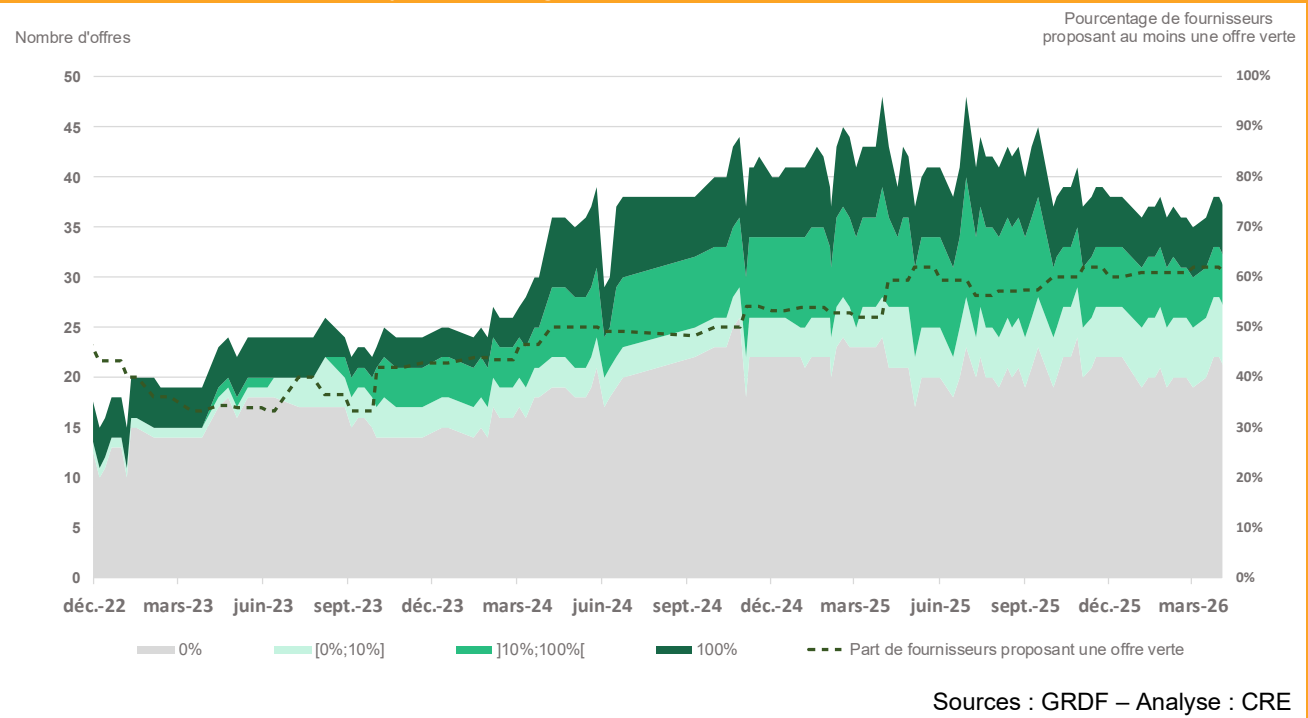
Figure 34 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage



Au cours du premier trimestre 2026, 15 fournisseurs en moyenne ont proposé 37 offres de fourniture de gaz naturel différentes. Parmi ces offres, 74 % proposaient des prix fixes (y compris hors acheminement), et 18% étaient indexées au prix repère de gaz naturel publié<sup>7</sup> par la CRE.

<sup>7</sup> L'indexation de ces offres peut être sur l'ensemble des briques du prix repère (abonnement et/ou part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>)

Figure 35 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage



A fin mars 2026, en moyenne 11 offres de fourniture sont couvertes partiellement et 5 offres en intégralité par des garanties d'origine renouvelables. Cela représente environ 60 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur à cette date.

## 4. Analyse en dynamique

### 4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes en offre de marché mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

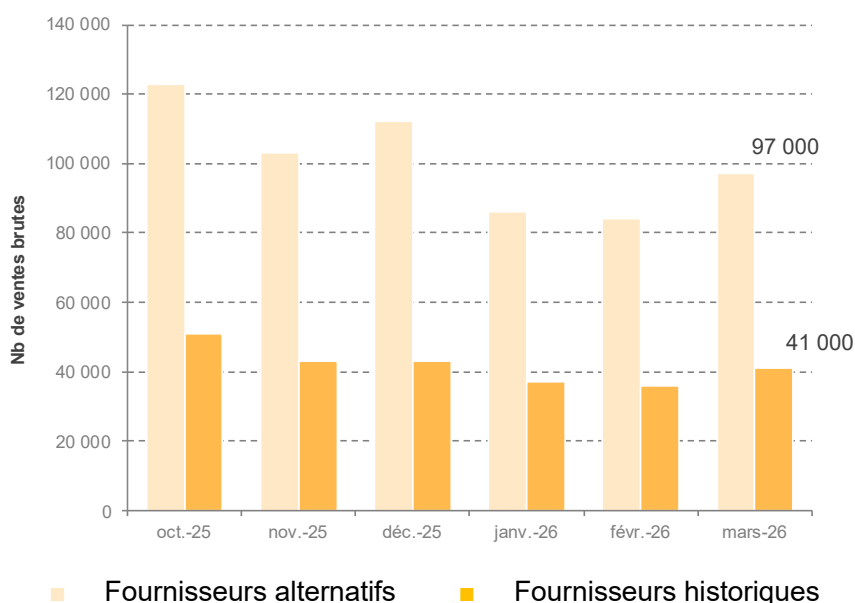
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T1 2026	T4 2025	T1 2026	T4 2025
Ventes brutes totales	<b>382 000</b>	476 000	<b>78 000</b>	33 000
▶ Fournisseurs historiques	<b>115 000</b>	138 000	<b>17 000</b>	11 000
▶ Fournisseurs alternatifs	<b>267 000</b>	338 000	<b>61 000</b>	22 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	<b>69,9%</b>	71,0%	<b>78,2%</b>	66,7%

*Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.*

Sources : GRDF – Analyse : CRE

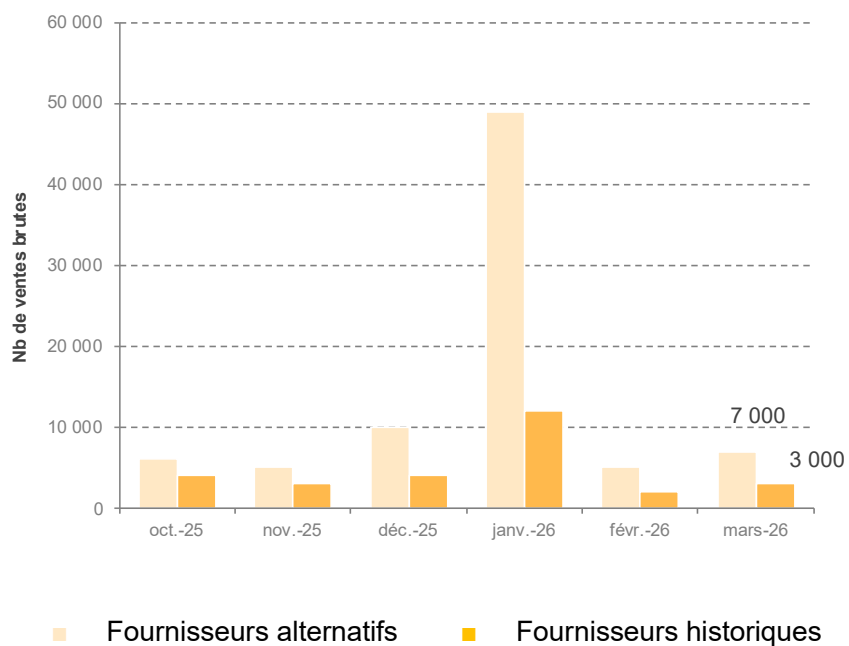
### 4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 36 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



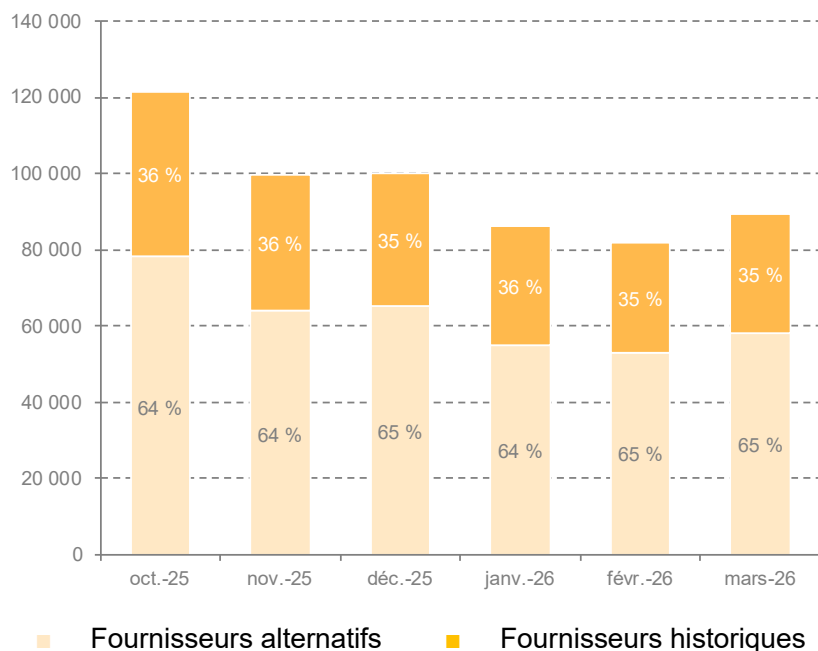
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 37 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



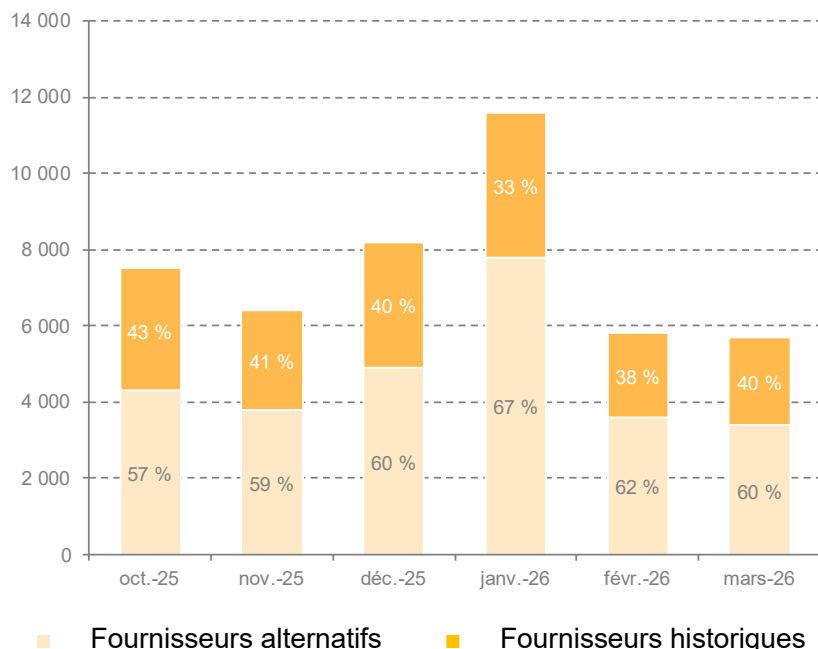
Sources : GRDF – Analyse : CRE

**Figure 38 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel**



Sources : GRDF – Analyse : CRE

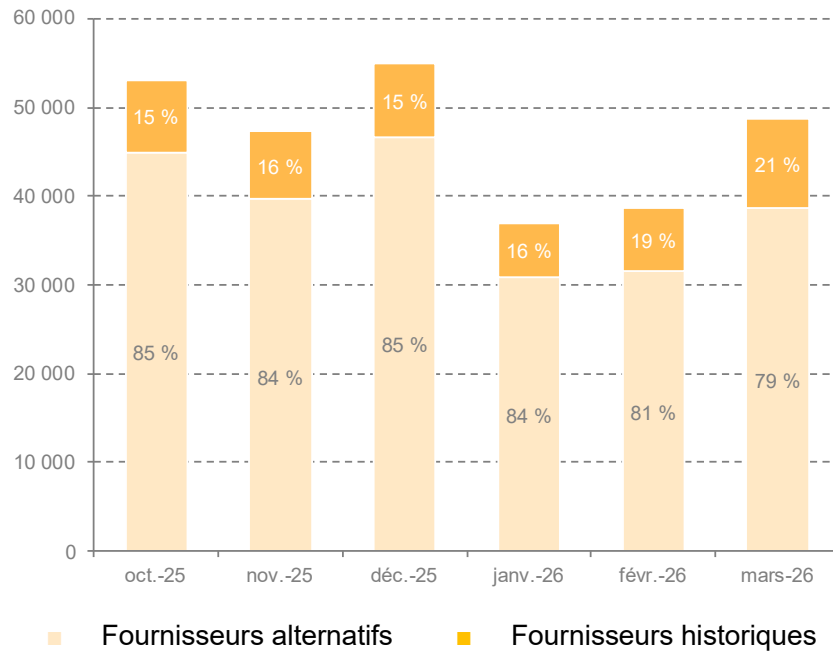
**Figure 39 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel**



Sources : GRDF – Analyse : CRE

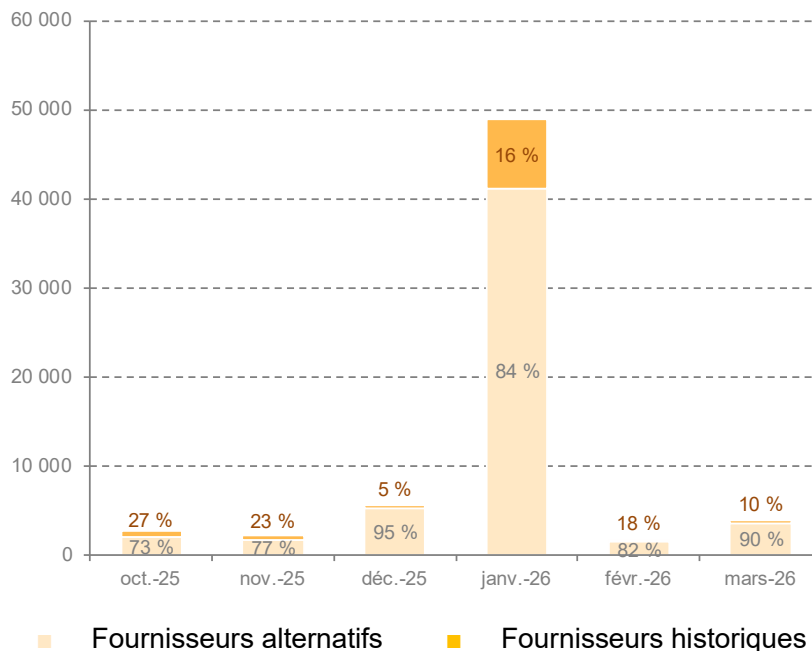
Exemple de lecture : Au cours du premier trimestre 2026, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 65% des 281 000 mises en service effectuées.

Figure 40 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 41 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

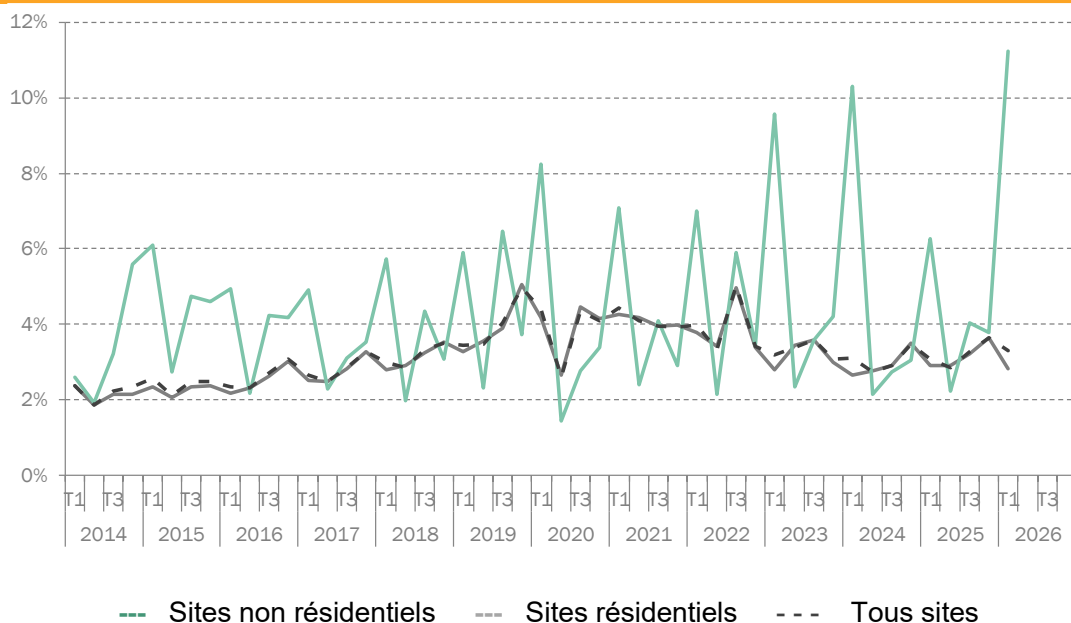
### 4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en service chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

#### Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
  - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
  - Des mises en service de nouveaux sites
    - Chez les fournisseurs alternatifs
    - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 42 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du premier trimestre 2026, 2,8 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur,
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif,
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

## 5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

### 5.1. Prix repère de vente de gaz naturel à destination des clients résidentiels

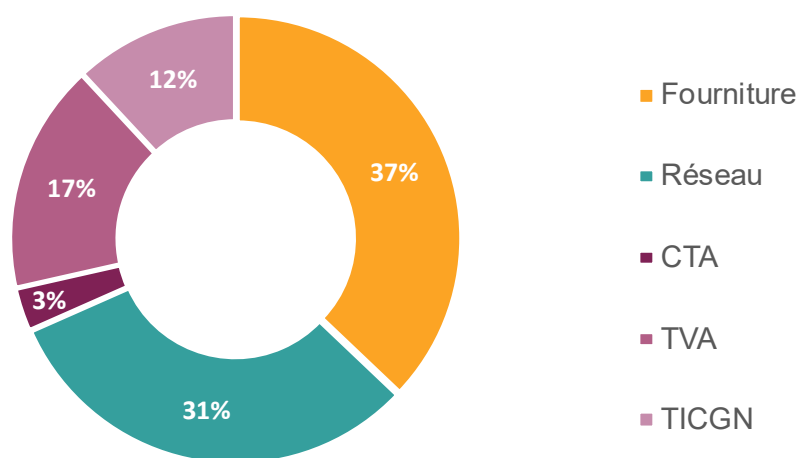
Les TRVG ont pris fin le 30 juin 2023. La CRE invite les anciens consommateurs aux TRVG qui n'auraient pas changé de contrat à comparer les offres proposées par les différents fournisseurs afin de souscrire celle qui leur convient le mieux. Le comparateur d'offres du Médiateur national de l'énergie est un outil utile à cette fin.

Les consommateurs n'ayant pas quitté les TRVG au 30 juin 2023 ont été transférés à compter du 1er juillet 2023 dans une offre par défaut, dite « offre de bascule », chez leur fournisseur historique.

La CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels. Ce prix repère, publié à titre indicatif, comporte un prix d'abonnement et un prix du kilowattheure. Comme les TRVG, les fournisseurs sont libres d'indexer leurs offres de marché à l'évolution du prix repère.

La CRE souligne que le prix repère de vente de gaz naturel qu'elle publie a un caractère indicatif et que les fournisseurs construisent librement leurs offres en fonction de leurs conditions d'approvisionnement, de leurs choix commerciaux, mais aussi des conditions contractuelles qu'ils proposent. Ainsi, à titre d'exemple, le prix d'une offre à prix fixe sur un an est susceptible de différer sensiblement du prix repère de la CRE qui reflète les variations mensuelles et trimestrielles du prix du gaz. Les consommateurs doivent tenir compte, pour comparer les offres proposées par les fournisseurs, des conditions contractuelles qui leur sont associées.

Figure 43 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 31 mars 2026



Source : ENGIE – Analyse : CRE

### Définitions

Les différentes composantes du PRVG sont calculées conformément à la méthodologie publiée par la CRE dans sa délibération du 12 avril 2023 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels.

**Réseau (Transport, stockage et distribution) :** Part couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

**Fourniture :** Part couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation (y compris CEE...).

**CTA :** la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. La Contribution Tarifaire d'Acheminement est intégrée au coût de l'abonnement (part fixe).

**TICGN :** la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Au 1<sup>er</sup> février 2026, elle s'élève à 16,39 €/MWh (elle était de 5,88 €/MWh en 2017).

**TVA :** La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de 20,0 % sur la part fixe (coût de l'abonnement y compris la CTA) et la part proportionnelle (part variable y compris accise gaz).

## 5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le Gouvernement à geler les TRVG proposés par ENGIE à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021 jusqu'au 30 juin 2023. Durant cette période, la CRE a continué de publier, chaque mois, les barèmes qui auraient résulté de l'application de la formule tarifaire d'ENGIE en l'absence de gel.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des TRVG d'ENGIE en euros constants 2025 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique jusqu'au 30 juin 2023, puis à compter de cette date, l'évolution du prix repère de vente de gaz naturel de la CRE.

Le prix de référence est construit dans la continuité de la structure historique du TRVG. Ainsi, l'évolution de l'indice à compter du 30 juin 2023 est comparable à ce qu'auraient été les TRVG s'ils avaient été maintenus.

Entre janvier 2008 et mars 2026, les tarifs de gaz ont augmenté de 27,1 €/MWh en euros constants 2025.

Figure 44 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes puis du prix repère de vente de gaz naturel hors taxes en euros constants 2025 par mégawattheure



Source : ENGIE – Analyse : CRE

**Tableau 8 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique puis du prix de référence hors taxes calculé par la CRE**

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs puis prix repère de vente	Date	Prix repère de vente
janv.-19	-1,9%	juin-21	4,4%	nov.-23	4,6%
févr.-19	-0,8%	juil.-21	10,0%	déc.-23	5,7%
mars-19	0,0%	août-21	5,3%	janv.-24	-3,6%
avr.-19	-2,1%	sept.-21	8,7%	févr.-24	-9,9%
mai-19	-0,7%	oct.-21	13,9%	mars-24	-5,6%
juin-19	-0,5%	nov.-21	0,0%	avr.-24	-5,3%
juil.-19	-6,8%	déc.-21	0,0%	mai-24	1,6%
août-19	-0,5%	janv.-22	0,0%	juin-24	2,2%
sept.-19	-0,9%	févr.-22	0,0%	juil.-24	13,4%
oct.-19	-2,4%	mars-22	0,0%	août-24	2,2%
nov.-19	3,0%	avr.-22	0,0%	sept.-24	-1,2%
déc.-19	0,6%	mai-22	0,0%	oct.-24	6,4%
janv.-20	-0,9%	juin-22	0,0%	nov.-24	-1,1%
févr.-20	-3,3%	juil.-22	0,0%	déc.-24	2,6%
mars-20	-4,6%	août-22	0,0%	janv.-25	4,3%
avr.-20	-4,4%	sept.-22	0,0%	févr.-25	0,3%
mai-20	-1,3%	oct.-22	0,0%	mars-25	2,1%
juin-20	-2,8%	nov.-22	0,0%	avr.-25	2,1%
juil.-20	-0,3%	déc.-22	0,0%	mai-25	-6,1%
août-20	1,3%	janv.-23	16,7%	juin-25	-5,1%
sept.-20	0,6%	févr.-23	0,0%	juil.-25	-0,2%
oct.-20	4,7%	mars-23	0,0%	août-25	1,4%
nov.-20	1,6%	avr.-23	0,0%	sept.-25	-2,2%
déc.-20	2,4%	mai-23	0,0%	oct.-25	1,8%
janv.-21	0,2%	juin-23	0,0%	nov.-25	0,1%
févr.-21	3,5%	juil.-23	-17,8%	déc.-25	-0,5%
mars-21	5,7%	août-23	2,3%	janv.-26	-1,7%
avr.-21	-4,1%	sept.-23	-2,0%	févr.-26	-2,8%
mai-21	1,1%	oct.-23	11,6%	mars-26	1,8%

Note : Les évolutions mensuelles sont calculées selon la facture moyenne des consommateurs ; à partir de 2024 cette facture est recalculée à chaque mois de juillet d'après les données de GRDF afin d'intégrer les évolutions de consommation.

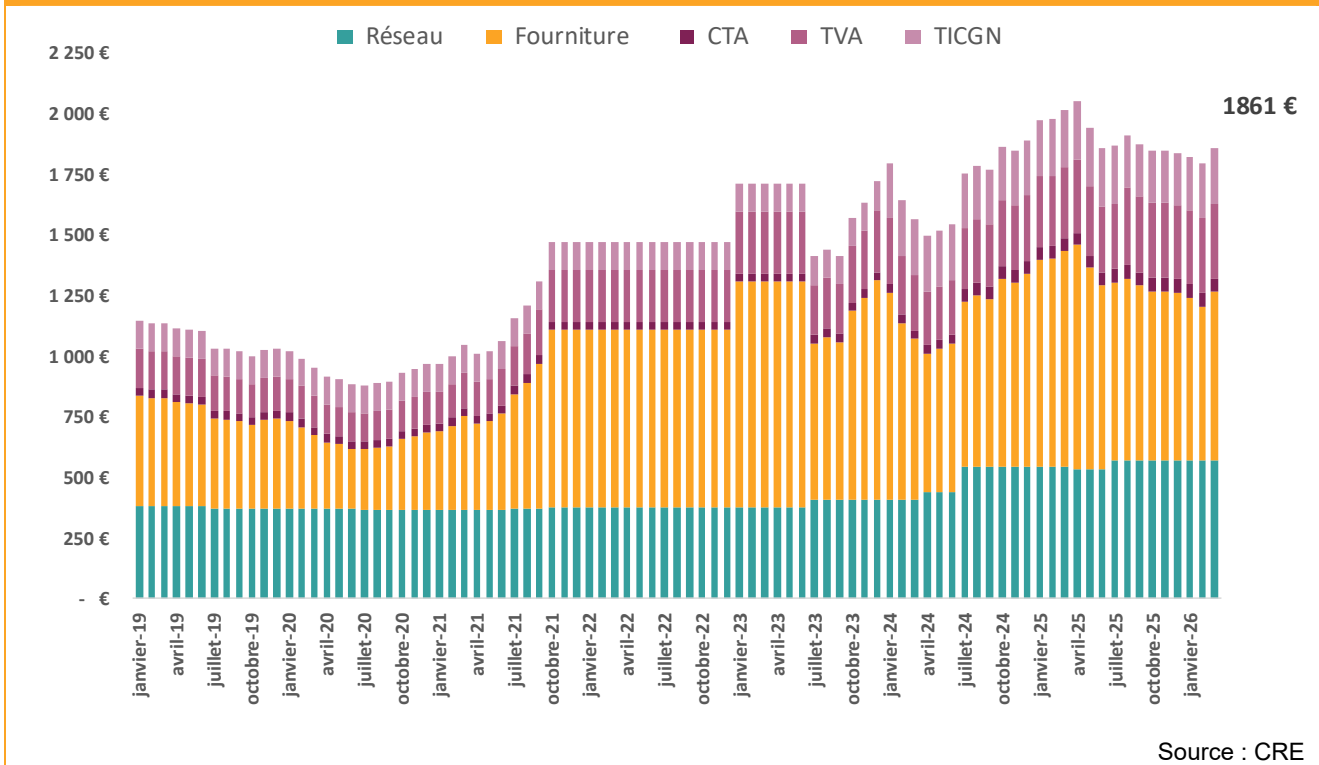
Source : CRE

55/69

### 5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Le graphique suivant donne la facture annuelle moyenne toutes taxes comprises résultant de l'application du TRVG puis du PRVG pour un client consommant 14 000 kWh (usage chauffage), jusqu'au 31 mars 2026 (bouclier tarifaire inclus jusqu'au 30 juin 2023). La composante d'approvisionnement évolue chaque mois. Le prix de la facture présenté est une projection sur 12 mois du prix du mois en vigueur.

Figure 45 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)



### 5.4. Comparaison des offres

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel depuis le 1er juillet 2023.


Les consommateurs peuvent choisir librement une offre de marché qui répond à leurs besoins. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable :

- Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le prix de référence de gaz naturel de la CRE ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
- Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 15 décembre 2025 pour un client-type « Chauffage » avec une consommation de 14 000 kWh/an, et un client type « Cuisine » avec une consommation de 610 kWh/an.

Les factures sont présentées toutes taxes comprises (TTC) et hors promotion éventuelle.

**Les offres sont comparées au prix de référence de gaz naturel publié par la CRE. Ce prix est indicatif, il ne constitue pas une offre pouvant être souscrite par les consommateurs.**

Les offres signalées par le symbole  sont des offres vertes. Les consommations sont couvertes pour tout ou partie par des garanties d'origine. Le prix de référence de gaz naturel publié par la CRE n'est pas une offre verte.

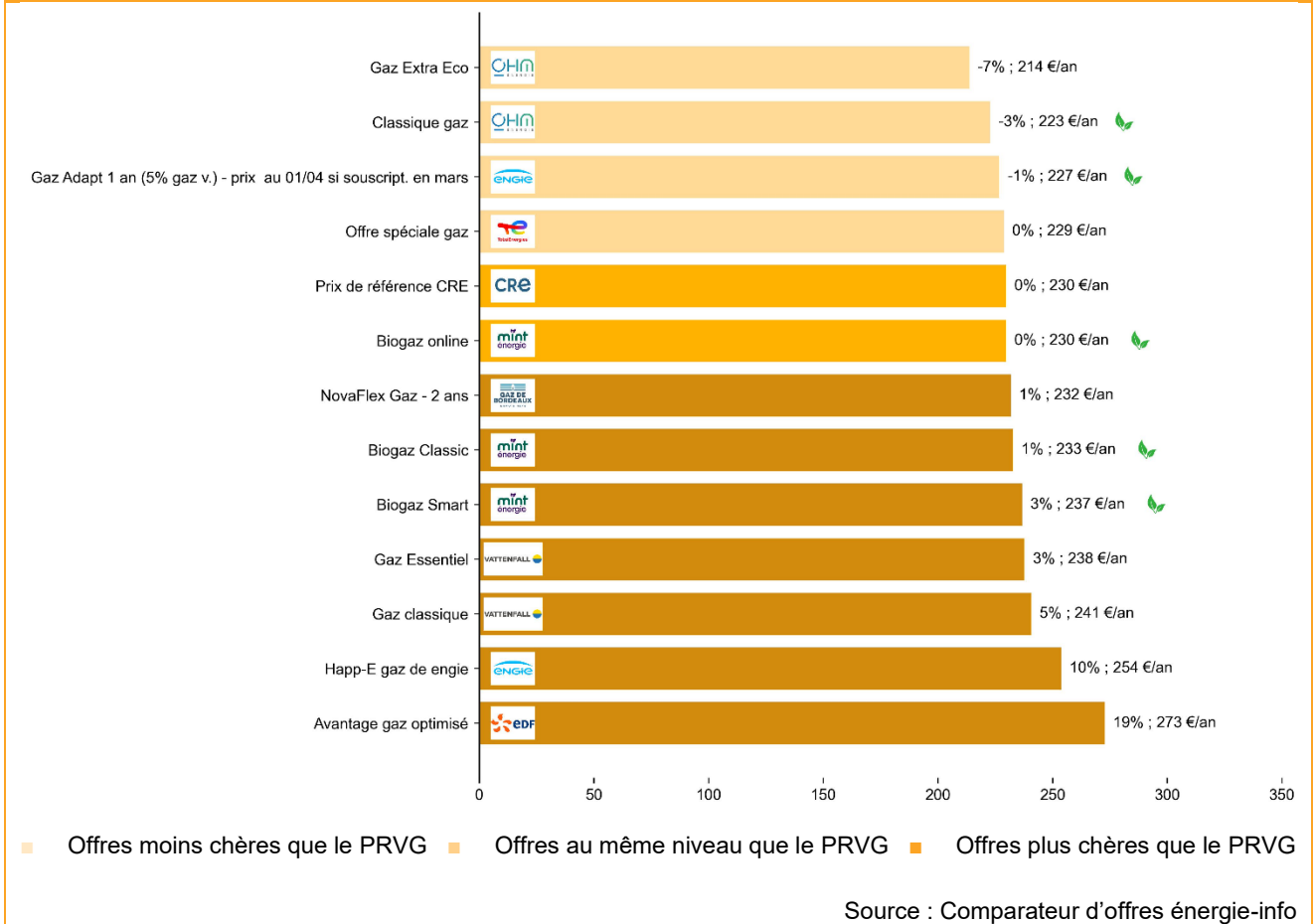
Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur la référence de prix : Cette indexation peut être sur l'ensemble des composantes du prix repère publié par la CRE (abonnement et part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>),
- les offres « indexées » qui incluent l'ensemble des offres indexées sur des produits de marché,
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les figures suivantes considère comme offres à prix variables les offres indexées sur la référence de prix, sur d'autres produits et les autres évolutions.

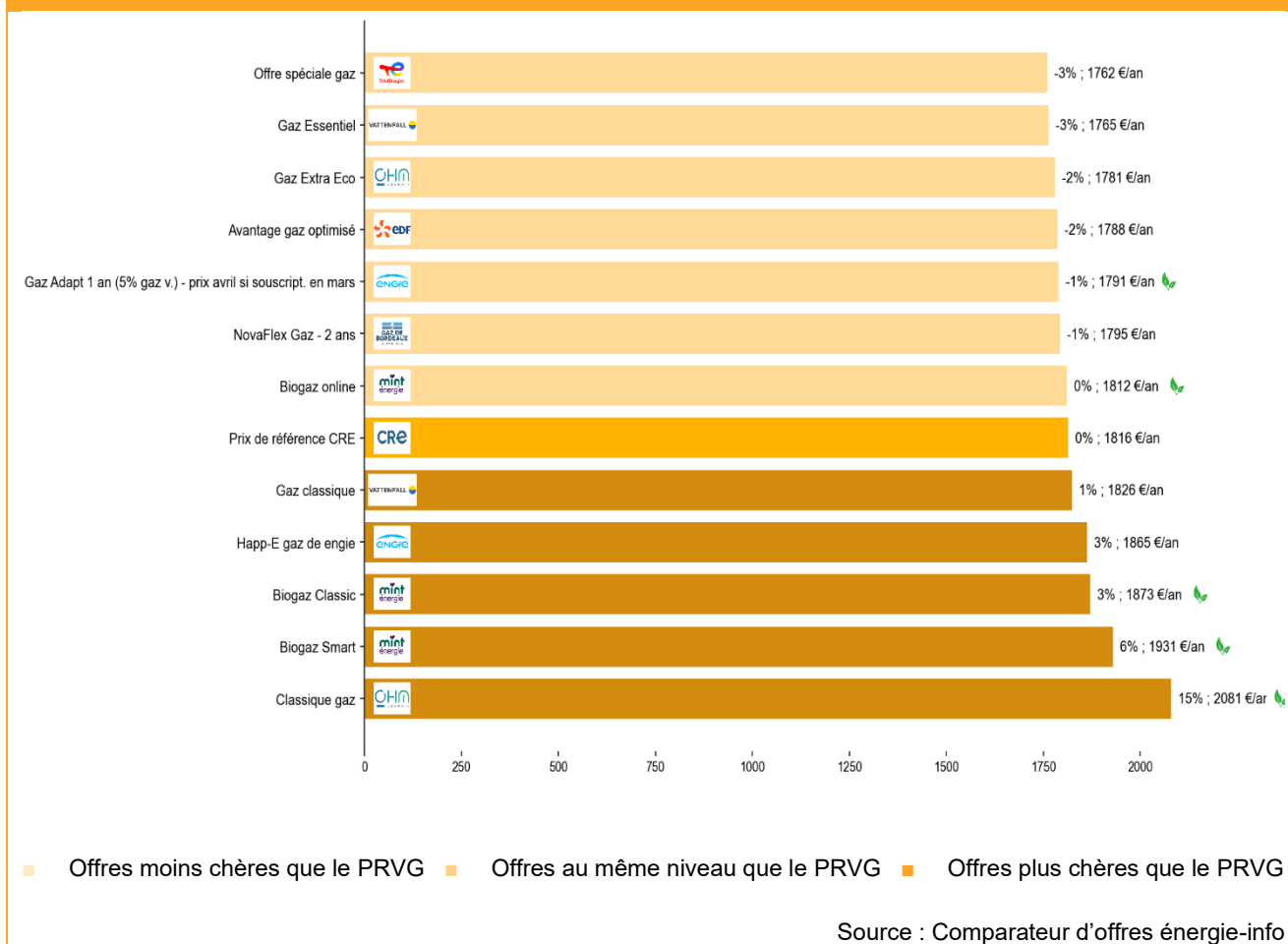
Offres à prix variable

Figure 46 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »



Exemple de lecture : L'offre « Biogaz online » proposée par Mint Energie au 30 mars 2026 est équivalente au prix de référence publié par la CRE.

Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »



Offres à prix fixe

Figure 48 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »

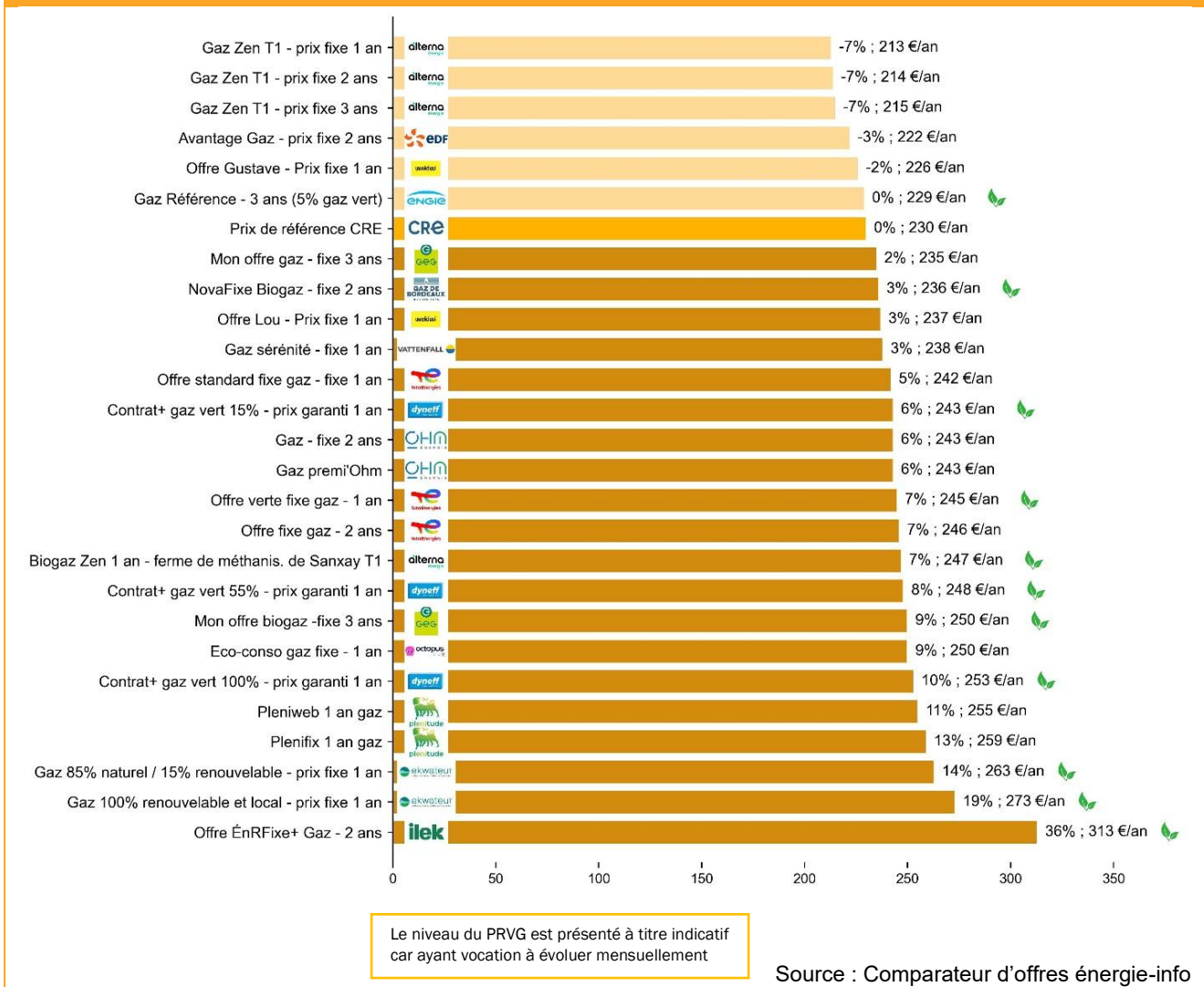
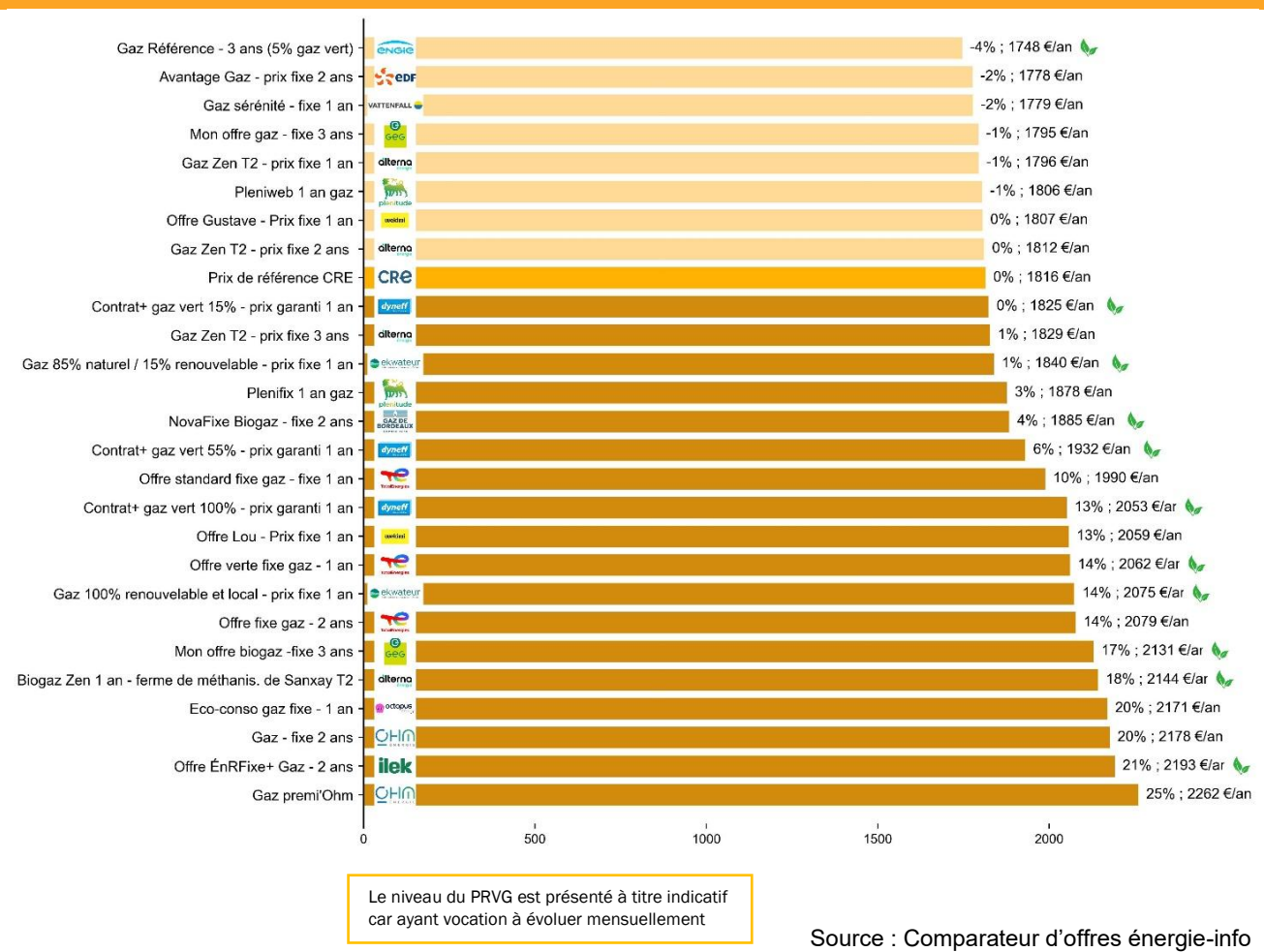


Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



## **GLOSSAIRE**

### **GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ**

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T),
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé),
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur.

### **GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE**

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

### **GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DU GAZ**

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport,
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport,
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution,
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution.

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

## INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité .....	12
Figure 2 : Nombre de sites <b>résidentiels</b> en offre de marché .....	14
Figure 3 : Nombre de sites <b>non résidentiels</b> en offre de marché .....	14
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 31 mars 2026 .....	15
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2026 .....	16
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché .....	17
Figure 7 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC .....	18
Figure 8 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC .....	19
Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment <b>résidentiel</b> .....	21
Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment <b>non résidentiel</b> .....	21
Figure 11 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment <b>résidentiel</b> .....	22
Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment <b>non résidentiel</b> .....	22
Figure 13 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment <b>résidentiel</b> .....	23
Figure 14 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment <b>non résidentiel</b> .....	23
Figure 15 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle .....	24
Figure 16 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 mars 2026 .....	25
Figure 17 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2025 .....	26
Figure 18 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA .....	28
Figure 19 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA .....	28
Figure 20 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base .....	30
Figure 21 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base .....	31
Figure 22 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC .....	32
Figure 23 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC .....	33
Figure 24 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base .....	34
Figure 25 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base .....	35

Figure 26 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	36
Figure 27 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	37
Figure 28 : Typologie des sites en gaz naturel .....	39
Figure 29 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché .....	41
Figure 30 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché .....	41
Figure 31 : Répartition des sites par type d'offre au 31 mars 2026 .....	42
Figure 32 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2026 .....	43
Figure 33 : Indice HHI par segment de marché .....	44
Figure 34 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage .....	45
Figure 35 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage .....	46
Figure 36 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel.....	47
Figure 42 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel.....	48
Figure 43 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel .....	49
Figure 44 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel .....	49
Figure 45 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel.....	50
Figure 46 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel.....	50
Figure 42 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle .....	51
Figure 43 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 31 mars 2026.....	52
Figure 44 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes puis du prix repère de vente de gaz naturel hors taxes en euros constants 2025 par mégawattheure .....	54
Figure 45 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage) .....	56
Figure 46 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine » .....	58
Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage » .....	59
Figure 48 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine » .....	60
Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage » .....	61

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites .....	13
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée .....	13
Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé .....	20
Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur .....	26
Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites .....	40
Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée .....	40
Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé .....	47
Tableau 8 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique puis du prix de référence hors taxes calculé par la CRE .....	55



